



Rapport d'exécution
2011
LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2009-2014

Rapport d'exécution

2011

LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2009-2014

Rapport d'exécution
2011
LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2009-2014

SOMMAIRE

● Titre 1 **Exécution financière**

Chapitre 1 Des budgets initiaux en ligne avec la programmation	5
Chapitre 2 Une exécution conforme à plus de 99 %	6
Chapitre 3 La priorité donnée à l'investissement dans les équipements	10

● Titre 2 **La transformation de la défense**

Chapitre 1 La mise en place des nouveaux contrats et des nouveaux formats	13
Chapitre 2 La politique des ressources humaines	16
Chapitre 3 L'activité, la préparation opérationnelle et le maintien en condition opérationnelle des équipements	20
Chapitre 4 La densification des implantations et l'accompagnement des restructurations	21
Chapitre 5 La modernisation de la fonction « achats » en soutien commun	24
Chapitre 6 L'amélioration de la conduite des programmes d'armement	25

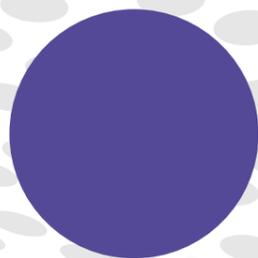
● Titre 3 **La programmation 2009-2014**

Chapitre 1 La priorité donnée à la nouvelle fonction « connaissance et anticipation »	27
Chapitre 2 La dissuasion, garantie ultime de la sécurité et de l'indépendance de la France	30
Chapitre 3 Le recentrage de la prévention	32
Chapitre 4 La protection au cœur de la stratégie de la France	33
Chapitre 5 L'intervention sur un spectre large d'opérations	36

● Titre 4 **Contexte industriel**

Chapitre 1 La carte européenne	43
Chapitre 2 La crise économique et financière	44
Chapitre 3 Le plan de relance	46
Chapitre 4 Les études amont	47

TITRE 1 EXÉCUTION FINANCIÈRE



CHAPITRE 1 DES BUDGETS INITIAUX EN LIGNE AVEC LA PROGRAMMATION

Mettant en œuvre les objectifs fixés par le président de la République, après les travaux de la commission du *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*, la loi de programmation militaire (LPM) 2009-2014 entreprend une réforme profonde des armées, poursuit et adapte la modernisation des forces et vise à disposer des ressources humaines nécessaires, tout en s'inscrivant dans un contexte de maîtrise des finances publiques.

À cette fin, les ressources cumulées sont fixées à 185,87 milliards d'euros (Md€) de 2008. Les financements budgétaires de la mission « Défense » et au titre du plan de relance de l'économie décidé en 2009, sont complétés par des ressources exceptionnelles issues de cessions d'actifs de la Défense, pour un montant de 3,66 milliards d'euros.

	LFI	LPM 2009-2014 en Md€ ₂₀₀₈							TOTAL
		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	
RESSOURCES TOTALES	30,19	32,22	31,61	30,10	30,39	30,66	30,90	185,87	
En Md€ ₂₀₀₈									
dont crédits de paiement de la mission « Défense » hors charges de pensions	30,19	29,65	29,65	29,55	30,19	30,56	30,90	182,21	
dont crédits de paiement de la mission « Plan de relance de l'économie »		0,97	0,74	0,00	0,00	0,00	0,00		
dont recettes exceptionnelles		1,61	1,22	0,54	0,20	0,10	0,00	3,66	
En % 2008 = 100		100,0	106,8	104,7	99,7	100,7	101,6	102,4	

De 2009 à 2011, les crédits de paiement ouverts en lois de finances initiales correspondent globalement aux annuités prévues par la loi de programmation.

COMPARAISON DES RESSOURCES DE LA LPM ET DES LOIS DE FINANCES INITIALES

En structure 2008 et Md€ ₂₀₀₈	2009	2010	2011
RESSOURCES LPM	32,22	31,61	30,10
dont crédits de paiement de la mission « Défense » hors charges de pensions	29,65	29,65	29,55
dont crédits de paiement de la mission « Plan de relance de l'économie »	0,97	0,74	-
dont recettes exceptionnelles	1,61	1,22	0,54
RESSOURCES LFI ¹	32,77	31,42	29,93
dont crédits de paiement de la mission « Défense » hors charges de pensions	30,19	29,41	28,96
dont crédits de paiement de la mission « Plan de relance de l'économie »	0,97	0,74	-
dont recettes exceptionnelles	1,61	1,27	0,97

(1) Passage en euros 2008 avec les taux d'inflation observés pour 2009-2010, puis avec les taux d'inflation utilisés en construction du PLF 2011, soit 0,10 % en 2009, 1,50 % en 2010 et 1,50 % en 2011.

Nota : les crédits budgétaires de la mission « Défense » de 2010 ont été réévalués en euros 2008 sur la base de l'inflation réellement constatée pour 2010

De 2009 à 2011, l'écart entre les enveloppes prévues par la LPM, d'une part, et les crédits budgétaires ouverts en lois de finances et recettes exceptionnelles planifiées, d'autre part, s'élève à +0,20 milliard d'euros de 2008. Pour les seuls crédits budgétaires de la mission « Défense », l'écart cumulé est de -0,28 Md€.

Les recettes exceptionnelles effectivement perçues en 2009 et 2010 sont cependant inférieures aux recettes prévues et ont induit l'adoption de mesures compensatrices. L'écart sur les crédits budgétaires s'explique, quant à lui, par l'utilisation, pour la désactualisation en euros 2008, des ressources prévues en LFI 2009 et 2010, des taux d'inflation effectivement constatés en 2009 et 2010, taux qui diffèrent de ceux utilisés en construction de la loi de programmation militaire et du PLF 2009 (2 % pour 2009 et 1,75 % pour 2010) et également de ceux utilisés en construction du PLF 2010 (0,4 % pour 2009 et 1,4 % pour 2010). Cet écart reflète donc l'évolution du pouvoir d'achat de la mission « Défense » issue de l'application d'un taux d'inflation en construction budgétaire différent de l'inflation constatée.

En 2011, la contribution du ministère de la Défense et des Anciens Combattants à la politique gouvernementale de maîtrise des déficits publics s'est traduite par une diminution des crédits budgétaires par rapport à la LPM de 0,59 Md€ de 2008. Cet écart concernant les crédits budgétaires est cependant atténué par les décalages et la réévaluation des recettes exceptionnelles, attendues en 2011, par rapport aux prévisions de la LPM. Celles-ci sont supérieures aux montants inscrits dans la LPM à hauteur de 0,43 Md€. En conséquence, le différentiel global de ressources pour l'annuité 2011 entre la LPM et la LFI est de 0,16 Md€.

CHAPITRE 2 UNE EXÉCUTION FINANCIÈRE CONFORME À PLUS DE 99 %

RESSOURCES PRÉVUES PAR LA LPM, EN LFI ET EXÉCUTION DE DÉPENSES EN 2010			
M€ courants, structure courante, périmètre ressources LPM	LPM	LFI	Exécution
TOTAL	32 377	32 196	31 236
dont crédits budgétaires ⁽¹⁾	30 346	30 111	30 349
dont crédits du plan de relance de l'économie (PRE)	770	770	770
dont recettes exceptionnelles Fréquences	600	600	-
dont recettes exceptionnelles Immobilier	646	700	102
dont recettes exceptionnelles Autres	15	15	15

(1) Y compris autres ressources du CAS Immobilier (notamment mouvements depuis la zone budgétaire). Les dépenses exécutées ont été retraitées des fonds de concours et attributions de produits afin d'être présentées sur le même périmètre de ressources que la LPM. Elles n'intègrent pas non plus le remboursement interministériel qu'a obtenu le ministère de la Défense et des Anciens Combattants au titre du surcoût des opérations extérieures.

En 2010, l'écart entre la LFI et l'exécution de 2010 provient à la fois :

- de ressources supplémentaires issues de la consommation des reports et du décret d'avance au profit de la masse salariale ;
- et de taxations interministérielles et d'annulations intervenues en gestion.

In fine, l'exécution 2010 concernant les ressources budgétaires est conforme à ce que prévoyait la LPM. En conséquence, l'écart entre LPM et exécution ne concerne que les recettes exceptionnelles.

DES RECETTES EXCEPTIONNELLES DÉCALÉES

Comme en 2009, les montants des recettes exceptionnelles perçues en 2010 restent en deçà des prévisions inscrites en LPM : 117 M€ ont été encaissés, pour 1 261 M€ prévus en LPM.

Les recettes exceptionnelles immobilières proviennent de la cession d'emprises du ministère de la Défense et des Anciens Combattants du fait de la réorganisation territoriale et de la rationalisation des implantations.

La somme de 700 M€ avait été inscrite au projet annuel de performances pour 2010 au titre des recettes immobilières exceptionnelles comprenant notamment la cession globale de huit immeubles parisiens. L'objectif était de vendre l'essentiel de ces biens à un consortium regroupant la Caisse des dépôts et la Société de valorisation foncière et immobilière (SOVAFIM). Il n'a pas été possible de trouver un accord sur ce schéma de cession. Le processus de cession des emprises parisiennes repose désormais sur des procédures d'appel d'offre étalées sur plusieurs exercices. Les recettes exceptionnelles immobilières perçues s'élèvent finalement à 102 M€ au titre de la cession d'emprises parisiennes et d'emprises régionales.

Afin de compenser la sous-réalisation des recettes attendues, les reports de crédits de 2009 sur 2010 à hauteur de 361 M€ ont été positionnés sur le programme 212 et 86 M€ ont été transférés sur le CAS « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » depuis le budget général afin de financer les dépenses obligatoires. Toutefois, compte tenu des difficultés liées au démarrage de Chorus, le programme 212 n'a pu consommer l'intégralité de ses crédits budgétaires en 2010.

Les recettes de fréquences proviennent des cessions de bandes de fréquences Félin et Rubis, ainsi que de la cession de l'usufruit du système satellitaire Syracuse III. Ce projet ayant nécessité notamment l'adoption d'une mesure législative et d'un décret pour autoriser la cession de l'usufruit par le ministre de la Défense, aucune recette n'est intervenue en 2010.

Les attributions de fréquences pour la téléphonie mobile de 3^e génération qui constituaient un préalable aux cessions des bandes de fréquences Félin et Rubis se sont poursuivies jusqu'à mi-2010. Le lancement de cette opération conduite par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes a donc été décalé en 2011 et devrait aboutir à une première attribution de recettes sur le CAS « Gestion et valorisation des ressources tirées de l'utilisation du spectre hertzien » de 936 M€ en 2011.

BILAN SUR LES DEUX PREMIÈRES ANNÉES DE LA PROGRAMMATION

En 2009, le même décalage des recettes exceptionnelles s'était manifesté, pour 1,3 Md€. Pour le compenser, le ministère avait notamment bénéficié d'une autorisation de consommer des reports de crédits à hauteur de 0,9 Md€ et de 0,3 Md€ de crédits supplémentaires au titre des avances forfaitaires du plan de relance de l'économie (remboursées en LFI 2010). Au total, sur le périmètre des ressources LPM, les ressources exécutées s'étaient montées à 32,98 milliards, alors que la LPM en prévoyait 32,44 , soit un excédent de 545 M€.

RESSOURCES PRÉVUES PAR LA LPM, EN LFI ET EXÉCUTION DE DÉPENSES EN 2009			
M€ courants, structure courante, périmètre ressources LPM	LPM	LFI	Exécution
TOTAL	32 439	32 984	32 980
<i>dont crédits budgétaires (1)</i>	29 817	30 362	31 657
<i>dont crédits du plan de relance de l'économie (PRE)</i>	985	985	985
<i>dont recettes exceptionnelles Fréquences</i>	600	600	-
<i>dont recettes exceptionnelles Immobilier</i>	972	972	286
<i>dont recettes exceptionnelles Autres</i>	65	65	52

(1) Y compris autres ressources du CAS Immobilier (notamment mouvements depuis la zone budgétaire). Les dépenses exécutées ont été retraitées des fonds de concours et attributions de produits afin d'être présentées sur le même périmètre de ressources que la LPM. Elles n'intègrent pas non plus le remboursement interministériel qu'a obtenu le ministère de la Défense et des Anciens Combattants au titre du surcoût des opérations extérieures.

Ainsi, le cumul en euros courants des ressources de 2009 et 2010 s'établit en exécution à 64,22 Md€, inférieur de 0,6 Md€ au total programmé de 64,82 Md€. La LPM a donc été exécutée à 99,1 % sur ses deux premières annuités.

Au terme de 2010, le report de charges de la mission « Défense » demeure à un niveau de 1,5 Md€, niveau similaire à 2009 et significativement plus faible que dans les années 2006 (2,0 Md€), 2007 (2,5 Md€) et 2008 (2,3 Md€).

UNE MEILLEURE BUDGÉTISATION DES OPÉRATIONS EXTÉRIEURES

Les opérations extérieures (Opex) recouvrent des missions extérieures de maintien ou de rétablissement de la paix, de lutte contre le terrorisme, de protection des ressortissants français ou encore d'assistance aux populations touchées par des catastrophes humanitaires ou naturelles.

En 2011, la France est engagée sur une vingtaine d'opérations extérieures et mobilise un peu plus de 10 300 hommes. Notamment, elle contribue à assurer la stabilité dans les Balkans (Kosovo) et au Liban, à soutenir la force des Nations unies dans sa mission de paix en Côte-d'Ivoire (Onuci), à la lutte contre la piraterie au large de la Somalie. Elle participe à la Force internationale d'assistance et de sécurité (Fias) en Afghanistan et est l'un des piliers de l'opération *Unified Protector* en Libye au travers du volet national Harmattan.

EFFECTIFS MOYENS EN OPEX									
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009*	2010	2011
EFFECTIFS	11 500	12 250	11 233	12 000	11 600	12 007	11 157	10 185	10 360
<i>dont DGGN</i>	700	744	570	570	439	370	-	-	-
EFFECTIFS HORS DGGN	10 800	11 506	10 663	11 430	11 161	11 637	11 157	10 185	10 360

* Depuis 2009, hors DGGN.

Les surcoûts des Opex correspondent aux dépenses supplémentaires engendrées par les opérations, par rapport à ce que les armées financent sur les crédits affectés à leurs activités courantes. L'une des grandes avancées de la LPM 2009-2014, conformément aux souhaits du Parlement, est de prévoir un mécanisme de budgétisation intégrale des Opex et d'interdire leur financement par annulation de crédits d'équipement. Dans ce but, la provision en LFI 2010 a été augmentée de 60 M€ sur le hors titre 2, pour passer à 570 M€ (dont 310 M€ sur le titre 2). Elle s'accroît encore de 60 M€ en 2011, dont 30 M€ issus de la réserve interministérielle de budgétisation, pour se stabiliser à 630 M€.

COUVERTURE DES SURCÔÛTS PAR LA LFI									
En M€ courants	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011*
Surcoûts Opex	633	605	528	579	663	831	870	860	878
Provision ouverte en LFI	24	24	100	175	360	460	510	570	630
Couverture par dotation LFI	4 %	4 %	19 %	30 %	54 %	55 %	59 %	66 %	72 %

* Données prévisionnelles 2011, hors surcoûts Harmattan évalués entre 300 M€ et 350 M€ au 30 septembre 2011.

Le taux de couverture de la LFI est ainsi passé de 4 % en 2003 à 72 % pour 2011 (ratio calculé sur les dépenses hors Harmattan, car le calibrage de la provision budgétaire de 2011 n'intégrait pas cette opération).

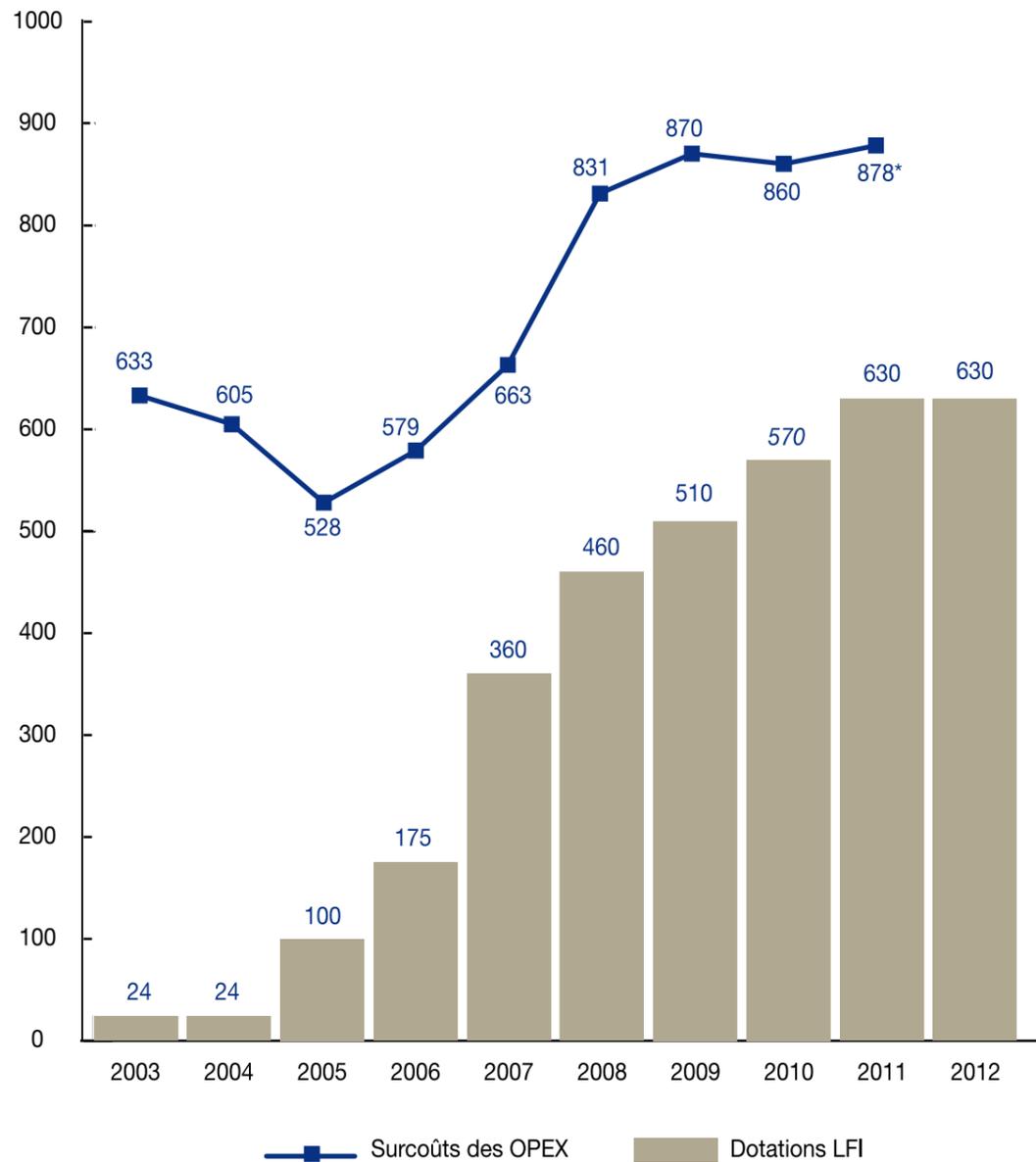
Le complément de financement des surcoûts nécessite des ouvertures de crédits complémentaires en gestion, soit par décret d'avance pour éviter les ruptures de trésorerie, notamment sur les soldes, soit à l'occasion des lois de finances rectificatives. Comme en 2009, et conformément à la LPM, les surcoûts Opex ont été couverts en 2010 par décret d'avance (247 M€ dont 29 M€ sur le titre 2) gagés sur les équipements mais remboursés par la LFR.

FINANCEMENT DES SURCÔÛTS OPEX									
En M€ courants	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
LFI	24	24	100	175	360	460	510	570	630
DA (part Opex)	425	539	428	453	272	221	228	247	
LFR (part Opex)	20	-	-	-	-	-	-	-	
Autres ressources ¹	-	-	-	-	-	41	79	50	79
TOTAL	469	563	528	658	632	722	817	867	

(1) Notamment, remboursement ONU par voie de fonds de concours.

LES SURCÔÛTS DES OPÉRATIONS EXTÉRIEURES (HORS GENDARMERIE)

(en M€ courants)



* Données prévisionnelles 2011, hors Harmattan (surcoûts Harmattan évalués entre 300 et 350 M€ au 30 septembre 2011).

CHAPITRE 3 LA PRIORITÉ DONNÉE À L'INVESTISSEMENT DANS LES ÉQUIPEMENTS

Le rapport annexé à la LPM soulignait la priorité donnée à la disponibilité et à l'emploi des parcs opérationnels, à la modernisation des équipements et à la transition avec les équipements futurs. Cette priorité est financée par un redéploiement en faveur des équipements.

Dans les lois de finances, comme en exécution, pour 2009 et 2010, les dépenses d'équipement (études, dissuasion, opérations d'armement, infrastructure, entretien programmé du personnel et du matériel) sont restées supérieures à la masse salariale hors pensions et aux autres dépenses du ministère.

Pour les deux années 2009 et 2010, la dépense totale en faveur de l'équipement se monte à 34,2 milliards d'euros de 2010, inférieure d'un milliard aux ressources prévues par les lois de finances initiales, principalement en raison de l'insuffisance des recettes exceptionnelles sur l'exercice 2010.

Outre l'autorisation de consommation des reports, une mutualisation des ressources, notamment les crédits du plan de relance de l'économie, au sein du programme 146, a permis de pallier en partie le manque de recettes exceptionnelles en 2010. Par ailleurs, le programme 146 a bénéficié d'une évolution favorable du coût des facteurs des programmes d'armement. La soutenabilité du programme 146 ainsi que les commandes et livraisons de matériels ont été globalement préservées.

Les dépenses d'infrastructures du programme 212 ont également été en partie financées sur les reports de crédits. Le programme a en outre profité, d'une part, d'une conjoncture favorable du secteur du bâtiment qui a permis d'obtenir des résultats d'appels d'offres inférieurs aux prévisions de coût et, d'autre part, de retards pris sur certaines opérations nécessitant des études supplémentaires ou rencontrant des aléas de chantier. Les retards pris ne remettent toutefois pas en cause le calendrier de redéploiement des unités concernées par le nouveau plan de stationnement.

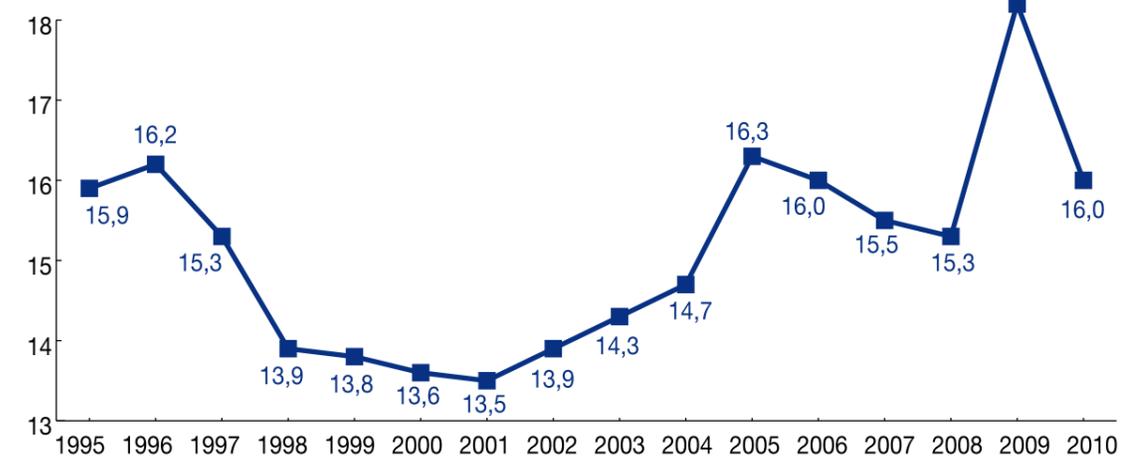
L'historique des dépenses d'équipement au format de l'agrégat « Équipement » du *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*, de 1985 à 2010, a été reconstitué. La période 1985-1996 fait apparaître un montant de dépenses d'équipement, en euros constants de 2010, systématiquement supérieur ou égal à 15,9 milliards d'euros. À partir de 1997, des annulations de crédits ont diminué sensiblement le montant des dépenses d'équipement.

Le niveau le plus faible est atteint en 2001 (13,5 milliards d'euros de 2010).

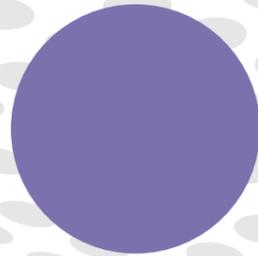
Avec un montant supérieur à 18 milliards d'euros de dépenses d'équipement, l'année 2009 a atteint un niveau historiquement haut sur la période 1995-2010. En 2010, les dépenses exécutées au profit de l'équipement s'élèvent à 16,0 Md€, soit un montant qui reste supérieur de 0,6 Md€ à la moyenne de la LPM 2003-2008 (15,4 Md€2010) et très supérieur à la moyenne de la LPM 1997-2002 (14,0 Md€2010).

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT EXÉCUTÉES (1995-2010)

(en Md€ 2010)



TITRE 2 LA TRANSFORMATION DE LA DÉFENSE



Depuis 2008, le ministère de la Défense et des Anciens Combattants conduit une réforme d'une ampleur inégalée au sein de l'État. Elle résulte de deux démarches convergentes : le Livre blanc qui redimensionne le contrat opérationnel des armées, et la modernisation de l'administration et du soutien du ministère, dans le cadre de la révision générale des politiques publiques. Cette réforme d'ampleur, véritable transformation de la Défense, est au cœur de la loi de programmation militaire 2009-2014. Elle s'organise autour de 37 projets et de plus de 80 travaux de réforme qui touchent en profondeur toutes les fonctions du ministère, l'objectif étant de mutualiser et de rationaliser les modes de fonctionnement en partageant les meilleures pratiques. Pour la mission « Défense », cela se traduit notamment par la programmation d'une réduction des effectifs à hauteur de 54 000 postes sur huit ans, soit 17 % des effectifs initiaux. Cette réforme permet de dégager des économies destinées à améliorer la condition de tous les personnels et à poursuivre la modernisation des équipements. Il s'agit d'une transformation difficile, sans précédent pour les armées et l'ensemble du ministère. Elle exige des efforts que militaires et civils de la Défense, toutes catégories de personnel confondus, déploient avec détermination et un profond investissement.

CHAPITRE 1 LA MISE EN PLACE DES NOUVEAUX CONTRATS ET DES NOUVEAUX FORMATS

LES NOUVEAUX FORMATS DES FORCES ARMÉES

L'évolution géopolitique a conduit le président de la République à réapprécier, au travers du *Livre Blanc sur la défense et la sécurité nationale*, la menace et à redéfinir en conséquence un modèle d'armée adaptée. Ce cadre a permis aux armées de réviser les modalités de préparation et d'emploi des forces, au travers de contrats opérationnels rénovés en fonction des profils de rapidité des nouveaux formats. Parallèlement, une réduction des effectifs, essentiellement de soutien, pour permettre une modernisation des équipements et une amélioration de la condition militaire, est conduite.

Contrats opérationnels des armées

Les contrats opérationnels fixent pour chaque armée, direction et service, le volume de forces qui doit être disponible et entraîné pour satisfaire, avec les degrés d'alerte adéquats aux cinq grandes fonctions stratégiques, selon des hypothèses d'engagement qui pourraient résulter de la dégradation de la situation internationale ou intérieure. Ces contrats ont pour référence le cadre du *Livre Blanc sur la défense et la sécurité nationale*.

Atteinte du format

La volonté des armées de rejoindre au plus tôt le format se traduit depuis 2009 par la fermeture de 15 régiments et bataillons, 13 états-majors de l'armée de terre (cible finale), 4 bases aériennes en métropole, 4 escadrons de chasse (Mirage F1 et 2000) de l'armée de l'air ainsi que le retrait du service actif de 10 unités de la marine nationale. Appliquée à la Direction générale de l'armement (DGA), la logique de concentration sur le cœur de métier a conduit au transfert vers le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) du centre d'études de Gramat, et vers le recentrage progressif des activités sur 15 implantations au lieu de 24.

Principales unités dissoutes ou transférées depuis 2009

Armée de terre

Dissolution des 12^e et 57^e régiments d'artillerie (Haguenau et Bitche); du 601^e régiment de circulation routière (Arras); des 18^e, 41^e et 42^e régiments de transmissions (Bretteville-sur-Odon, Senlis et Laval), des 1^{er}, 2^e et 5^e régiments du génie (Illkirch, Metz et Versailles); du 1^{er} régiment du matériel (Woippy); du 519^e régiment du train (La Rochelle); du 1^{er} groupe logistique du commissariat de l'armée de terre (Brétigny); du 23^e bataillon d'infanterie de marine (Sénégal); du 15^e bataillon du train (Limoges); du centre d'entraînement commando de Givet; du centre national d'aguerrissement en montagne (Briançon) et du centre d'instruction et d'entraînement au combat en montagne (Barcelonnette); du commandement de la formation de l'armée de terre; du commandement des forces logistiques terrestres; des états-majors de force n° 2 et 4; de cinq états-majors de région Terre; des états-majors des brigades du génie, d'artillerie, aéromobile et de la 2^e brigade logistique.

Transfert du 503^e régiment du train de Martignas-sur-Jalle à Nîmes-Garons; du 13^e régiment de dragons parachutistes de Dieuze à Martignas-sur-Jalle; du 2^e régiment de hussards de Sourdon à Haguenau; du 28^e groupe géographique de Joigny à Haguenau; du 3^e régiment d'Immendingen à Metz; du régiment de marche du Tchad de Noyon à Colmar-Meyenheim; du 16^e bataillon de chasseurs de Saargemündingen (Allemagne) à Bitche; du 1^{er} régiment médical de Chatel-Saint-Germain à Bèlignieux; de la 13^e demi-brigade de légion étrangère de Djibouti aux Émirats arabes unis; du centre d'instruction de santé de l'armée de terre de Montigny-les-Metz à Bèlignieux; des états-majors de la 3^e brigade mécanisée de Limoges à Clermont-Ferrand; de la 9^e brigade légère blindée de marine de Nantes à Poitiers; de la 2^e brigade blindée d'Orléans à Strasbourg, de la brigade de transmissions de Lunéville à Douai, de la brigade de renseignement de Metz à Haguenau.

Armée de l'air

Dissolution de la base aérienne (BA) 101 de Toulouse-Francazal; de la BA 132 de Colmar-Meyenheim; de la BA 112 de Reims et de la BA 921 de Taverny; de deux escadrons de Mirage F1 et de deux escadrons de Mirage 2000.

Transferts de l'escadron de Mirage F1 « Savoie » et de l'escadron de soutien technique aéronautique de Reims à Mont-de-Marsan; d'un escadron de Mirage 2000 de Dijon à Luxeuil; d'un escadron d'hélicoptères de Istres à Orange; d'un escadron de transport de Mont-de-Marsan à Creil; de l'état-major du commandement des forces aériennes stratégiques de Taverny à Villacoublay.

Marine nationale

Dissolution de la base aéronavale de Nîmes-Garons et de celle de Tontouta (Nouvelle-Calédonie); fermeture des établissements de Toussus-le-Noble et de Dugny; retrait du service actif de la frégate *Tourville*; du bâtiment de transport léger *Francis Garnier*; des bâtiments de soutien *Jules Verne* et *Loire*; du porte-hélicoptères *Jeanne d'Arc*; des patrouilleurs *Sterne* et *La Rieuse*; des chasseurs de mines *Verseau* et *Persée*.

Transfert de la flottille 21 F de Nîmes-Garons à Lann-Bihoué.

LA RÉDUCTION DES EFFECTIFS

Le ministère de la Défense et des Anciens Combattants participe pleinement à l'effort gouvernemental de maîtrise des dépenses publiques. À cette fin, il s'est engagé dans une politique de déflation globale de ses effectifs sur la période 2008-2015. La cible de cette déflation pluriannuelle est, pour la seule mission « Défense », de 54 000 emplois¹ hors externalisation. Par ailleurs, 690 emplois liés au renforcement de la fonction « Connaissance et anticipation » sont créés. Au total, c'est donc une réduction nette de 53 310 emplois qui est programmée pour la mission « Défense ».

La mise en œuvre des suppressions d'emplois

L'objectif de déflation en équivalent temps plein emploi (ETPE)² fait l'objet d'un cadencement annuel prévu par l'alinéa 2 de l'article 4 de la LPM, pour les six années couvertes par cette loi.

En 2010, 8 147 emplois (exprimés en ETPE) ont été supprimés sur le périmètre de la mission « Défense »³, contre 7 930 ETPE inscrits en LFI, soit 217 déflations supplémentaires.

Le bilan des trois premières annuités place toujours la mission « Défense » en avance par rapport à la programmation, 22 262 suppressions cumulées ayant été réalisées au 31 décembre 2010, pour 20 782 suppressions programmées.

LA RÉDUCTION DES EFFECTIFS BUDGÉTAIRES

L'alinéa 1 de l'article 4 de la LPM prévoit l'évolution du plafond d'emplois de la mission « Défense », exprimé en équivalents temps plein travaillés (ETPT), de 314 187 à 276 028 ETPT en 2014 (structure courante).

EFFECTIFS PRÉVUS ET RÉALISÉS (PÉRIMÈTRES MISSION « DÉFENSE » – ETPT)									
	Effectifs prévus par la LPM			Effectifs budgétaires autorisés ¹			Effectifs moyens réalisés		
	MILITAIRES	CIVILS	TOTAL	MILITAIRES	CIVILS	TOTAL	MILITAIRES	CIVILS	TOTAL
2009	241 893	72 294	314 187	242 074	72 596	314 670	240 137	69 711	309 848
2010	235 882	70 342	306 224	236 153	70 411	306 564	234 552	67 815	302 367

En 2010, la réduction de l'effectif moyen réalisé (EMR) de la mission « Défense » (-7 481 ETPT) est inférieure à celle programmée par le schéma d'emplois 2010 de la LFI (-8 106 ETPT). Cette sous-exécution s'est révélée nécessaire pour garantir le respect de la trajectoire pluriannuelle des suppressions d'emplois (en ETPE).

¹ Rapporté au périmètre ministériel qui intègre les suppressions de la mission « Anciens combattants, mémoire et lien avec la Nation », et en tenant compte des créations prévues au titre du renforcement de la fonction « Connaissance et anticipation », le volume des suppressions d'emplois sur la période est de l'ordre de 54 900 ETPE.

² Les équivalents temps plein emploi (ETPE) mesurent le temps de travail effectif, c'est-à-dire le total des quotités de travail constatées à une date déterminée. Un agent exerçant ses fonctions à 80 % vaut 0,8 ETPE. Les équivalents temps plein travaillés (ETPT) d'une période prennent en compte à la fois la quotité de travail et la période d'activité. Un agent à temps partiel à 80 % et présent uniquement une moitié de l'année (arrivée ou départ en cours d'année) représente 0,4 ETPT annuel.

³ Périmètre différent de celui de la LPM essentiellement en raison du transfert des effectifs de la DCoD et du SHD de la mission « Anciens combattants » vers la mission « Défense » en 2009.

ÉVOLUTION DU PLAFOND DES EMPLOIS DU MINISTÈRE			
ETPT – Mission « Défense »	2008	2009	2010
PMEA	320 612	314 670	306 564
EMR	316 381	309 848	302 367
Écart EMR/PMEA	-4 231	-4 822	-4 197

RÉPARTITION DES EFFECTIFS DU MINISTÈRE PAR EMPLOYEUR		
ETPT ministère de la Défense ⁴ et des Anciens Combattants	EMR 2009	EMR 2010
Militaires de l'armée de terre	128 235	125 141
Militaires de l'armée de l'air	54 553	52 519
Militaires de la marine nationale	40 353	39 868
Autres militaires (DGA, SSA, SEA, CGA, APM, PIA...) ⁵	17 885	17 702
Sous-total personnel militaire	240 995	235 230
Personnel civil	72 407	69 990
TOTAL	313 402	305 220

(4) Mission « Défense » et mission « Mémoire, anciens combattants et liens avec la Nation ».

(5) AMP : affaires pénales militaires ; PIA : poste interarmées.

CHAPITRE 2 LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

LA VALORISATION DES MÉTIERS DE LA DÉFENSE : LA DYNAMISATION DES PARCOURS

PROFESSIONNELS ET DES CARRIÈRES

Le plan d'amélioration de la condition du personnel (PACP)

Pour répondre aux exigences de la LPM 2009-2014, la programmation ministérielle des mesures catégorielles poursuit un double objectif :

- améliorer la condition militaire, notamment par la mise en place de nouvelles grilles indiciaires ;
- assurer la reconnaissance des qualifications du personnel civil.

En 2010, hormis les mesures générales applicables à l'ensemble des agents de la fonction publique (revalorisation du point fonction publique, garantie individuelle du pouvoir d'achat, mesures bas salaires, revalorisation du bordereau de salaire ouvriers...), le ministère de la Défense et des Anciens Combattants a poursuivi le plan ambitieux de revalorisation indiciaire et indemnitaire débuté en 2009.

Ce plan 2010 de modernisation de la gestion des ressources humaines du ministère s'est traduit par une dotation ministérielle de plus de 114 M€ dont 113 M€ au profit de la mission « Défense » (personnel civil et militaire). L'exécution des mesures associées à ce plan a été de 100 M€ pour le ministère et de 99 M€ pour la mission « Défense », soit 88 % de la dotation de LFI. L'écart entre l'exécution et la ressource initiale prévue est essentiellement la conséquence des retards dans la validation interministérielle des travaux pour la réforme de l'indemnité de résidence à l'étranger, et de la parution différée des textes réglementaires d'application du régime indemnitaire des militaires « mariés » aux militaires « pacsés ».

Au profit du personnel militaire, le PACP a poursuivi la rénovation de la politique des ressources humaines militaires et la revalorisation des parcours indiciaires.

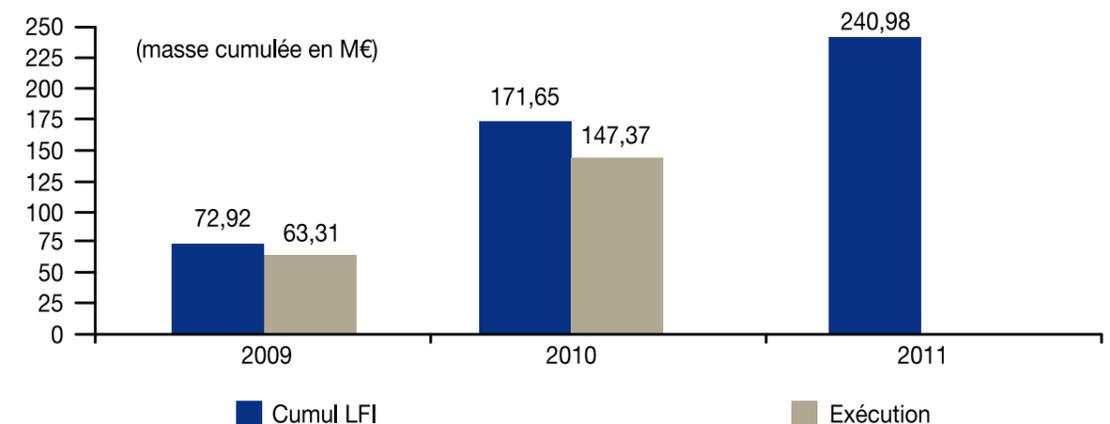
Cette politique d'amélioration de la condition militaire et de l'attractivité des carrières militaires s'est traduite par la modification de plusieurs décrets indiciaires publiés le 31 décembre 2009.

Ainsi, après une année 2009 consacrée prioritairement à la revalorisation indiciaire des jeunes officiers et des sous-officiers subalternes, celle de 2010 a concerné principalement les officiers subalternes et les sous-officiers supérieurs. La montée en puissance des mesures « défense » associées au plan d'adaptation des grades aux responsabilités exercées (MDA PAGRE) a été poursuivie (grades de caporal-chef, de sergent-chef, d'adjudant et adjudant-chef).

La refonte statutaire et indiciaire a représenté pour l'ensemble du ministère une dépense de plus de 84 M€ pour une dotation initiale de près de 82 M€. Pour la seule mission « Défense », l'application de ces mesures s'est traduite par une dépense de plus de 81 M€ pour une dotation en LFI de près de 83 M€.

Au total, l'exécution des mesures catégorielles du personnel militaire a donc été de plus de 84 M€ pour l'ensemble du ministère pour une enveloppe budgétaire ministérielle initiale de 99,12 M€, soit environ 85 % de la ressource prévue LFI.

MESURES CATÉGORIELLES DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MISSION « DÉFENSE »



Pour le personnel civil, l'effort de reconnaissance professionnelle, de rénovation du dispositif de rémunération et de renforcement de l'attractivité du ministère, engagé en 2009, a été poursuivi.

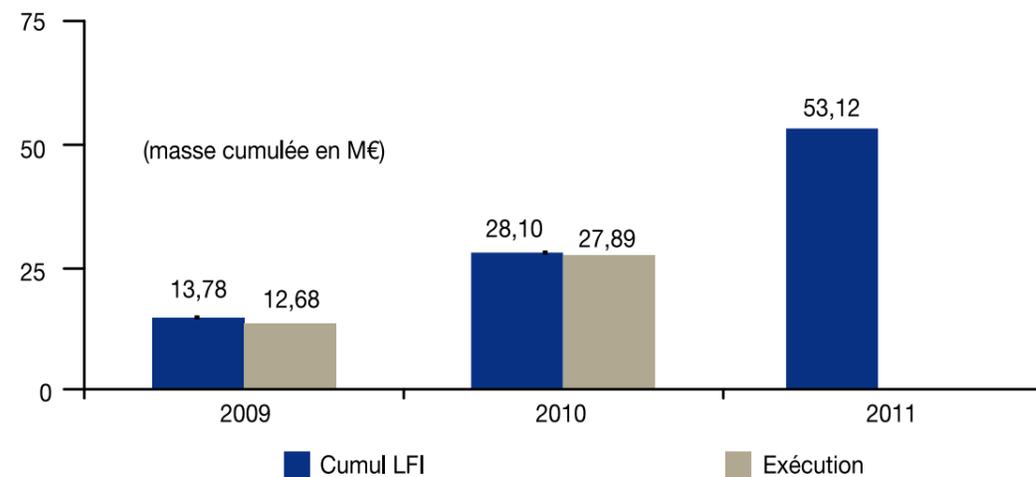
Le plan catégoriel s'est traduit, en 2010, par une harmonisation des régimes indemnitaires et par l'extension de la rémunération au mérite avec la mise en œuvre de la prime de fonctions et de résultats (PFR) pour le corps des attachés du ministère de la Défense. Il s'est décliné selon deux axes prioritaires :

1. **la requalification de la filière administrative** par la poursuite des transformations d'emplois engagées ces dernières années avec la requalification d'adjoints administratifs (catégorie C) en secrétaires administratifs (catégorie B) et de secrétaires administratifs en attachés (catégorie A) avec une prise de leur effet en 2011 ;
2. **la redéfinition et la revalorisation indemnitaires** par une harmonisation des régimes indemnitaires, et par l'extension de la rémunération au mérite grâce notamment à la mise en œuvre de la prime de fonctions et de résultats (PFR) pour le corps des secrétaires administratifs du ministère de la Défense et la revalorisation de la prime de rendement des ingénieurs d'études et de fabrication.

Le processus d'harmonisation indemnitaire entre les différentes catégories de personnel s'est traduit par une revalorisation des catégories B et C de la filière technique et des agents de catégorie C affectés en services déconcentrés. Par ailleurs, la politique de revalorisation de la masse salariale des ingénieurs et cadres technico-commerciaux de la DGA a été reconduite.

L'exécution ministérielle 2010 des mesures catégorielles du personnel civil a été de près de 16 M€⁴ pour une dotation initiale en LFI de 15 M€.

MESURES CATÉGORIELLES DU PERSONNEL CIVIL DE LA MISSION « DÉFENSE »



LE MAINTIEN D'UN RECRUTEMENT DE QUALITÉ

La politique des ressources humaines du ministère est caractérisée par un taux de renouvellement important (près de 10 %) générant un volume élevé de flux annuels. De fait, il est nécessaire de maintenir une moyenne d'âge compatible avec la disponibilité opérationnelle attendue, la préservation de

⁴ Y compris le dépassement de 1,058 M€ de la dotation pour la revalorisation de masse salariale des ICT/TCT et le coût de la régularisation des indemnités dues aux TMD stagiaires (0,92 M€) suite à la décision du Conseil d'État.

la capacité opérationnelle des armées passant en effet par le maintien d'un bon niveau – tant qualitatif que quantitatif – de recrutement des jeunes cadres et militaires du rang.

C'est pourquoi le ministère s'attache à préserver un équilibre entre les départs de l'institution, qui sont favorisés par les dispositifs de reconversion, et les recrutements, qu'il est nécessaire de stabiliser à un niveau suffisant.

Avec environ 23300 recrutements réalisés en 2010, le ministère de la Défense et des Anciens Combattants demeure ainsi l'un des premiers recruteurs de l'État.

LE RENFORCEMENT DE LA RECONVERSION

L'arrêté du 10 juin 2009 a institué l'agence de reconversion de la défense en tant que service à compétence nationale, chargé de proposer au ministre les orientations en matière de politique de reconversion et responsable de sa mise en œuvre. Malgré un contexte économique difficile, les résultats commencent à être visibles. Le taux global de reclassement des militaires est en constante augmentation et atteint 72 % en 2010 (66 % en 2008, 69 % en 2009), s'approchant progressivement de l'objectif fixé à 75 %. Une action énergique s'impose néanmoins en faveur des plus jeunes militaires quittant le service. Cette population peu qualifiée peine à se reconverter et pèse majoritairement sur le coût du chômage.

LA RÉSERVE OPÉRATIONNELLE

La réserve opérationnelle constituant désormais une composante à part entière des forces armées, les réservistes opérationnels sont donc des militaires professionnels à temps partiel. Ils contribuent à maintenir la place des armées dans la Nation, appuient l'engagement des armées lors des périodes de forte activité, les renforcent en participant sur le territoire national aux missions relevant des armées, contribuent à la sécurité de certains événements particuliers dans la durée et participent à la capacité de résilience de la Nation.

Dans le cadre des missions confiées aux armées, un format de réservistes et de jours d'activités a été défini. L'objectif est d'atteindre un volume d'environ 40 000 réservistes opérationnels (hors gendarmerie et DGA) employés environ 25 jours en moyenne par année.

En 2009, le nombre de réservistes était de 32 400. La durée moyenne d'activité était quant à elle de 21,6 jours.

En 2010, environ 32 500 réservistes opérationnels ont accompli en moyenne 23,4 jours d'activité.

CHAPITRE 3 L'ACTIVITÉ, LA PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE ET LE MAINTIEN EN CONDITION OPÉRATIONNELLE DES ÉQUIPEMENTS

L'ACTIVITÉ ET LA PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE DES ARMÉES

Le niveau de réalisation des activités et de l'entraînement prévu par la LPM est maintenu avec difficulté en 2010. Il est conforme à la prévision pour l'armée de terre et la marine nationale (effet des mesures de rationalisation de l'activité, optimisation de l'emploi des parcs de matériels mis en œuvre par l'armée de terre, densification du parcours de mise en condition avant projection). Il est insuffisant pour l'armée de l'air, où le niveau d'entraînement n'atteint que 94 % de la cible LPM pour l'aviation de chasse, 85 % pour les hélicoptères et 72 % pour l'aviation de transport tactique. Dans ce dernier domaine, la dégradation de la situation résulte d'un manque de disponibilité technique des aéronefs et oblige à recentrer l'activité des équipages sur des missions logistiques sans pouvoir maintenir tous les équipages au niveau tactique requis (largage grande hauteur grand précision, conduite des opérations aéroportées de grande envergure, atterrissages de nuit sur terrain sommaire). Afin de préserver au mieux les compétences, les activités de préparation opérationnelle sont ajustées au cas par cas (concept de préparation opérationnelle différenciée, selon les missions assignées aux unités). Tout en maîtrisant les activités nationales, la cohérence de la préparation opérationnelle des armées est assurée en tirant le meilleur parti des exercices multinationaux auxquels la France participe, en priorisant les exercices à caractère de soutien aux exportations et en menant une politique de développement de la simulation.

LE MAINTIEN EN CONDITION OPÉRATIONNELLE DES ÉQUIPEMENTS

S'agissant du maintien en condition opérationnelle, le partage des responsabilités entre les forces, responsables du soutien opérationnel, et les structures étatiques ou privées, responsables du soutien industriel, s'est mis en place. Dans cette logique, la Structure intégrée de maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres (SIMMT) et le Service de maintenance industrielle terrestre (SMITer) ont été créés en octobre 2010 ; tandis que le Service industriel de l'aéronautique (SIAé) consolide sa position d'industriel étatique de référence.

Pour l'armée de terre, la mise en œuvre de la Politique d'emploi et de gestion des parcs (PEGP) est entrée dans sa phase active avec un début de mise en rotation des matériels entre les parcs d'entraînement, d'alerte, de service permanent et le parc de gestion, véritable poumon du dispositif.

CHAPITRE 4 LA DENSIFICATION DES IMPLANTATIONS ET L'ACCOMPAGNEMENT DES RESTRUCTURATIONS

LA DENSIFICATION DU STATIONNEMENT DES FORCES

La nouvelle carte militaire, dont la mise en place est largement avancée, découle des ajustements de capacités qui constituent la traduction concrète des orientations du Livre blanc. Elle a également pour objectif de regrouper les unités opérationnelles par pôles de compétence, dans un souci d'optimisation de l'entraînement : la brigade de renseignement en Alsace, la brigade des forces spéciales terrestres dans le Sud-Ouest, les capacités de maintenance aéronautique à Bordeaux, un pôle d'expertise santé à Lyon.

La modernisation de l'administration générale et la réduction du soutien reposent en particulier sur la création des bases de défense (BdD), circonscriptions territoriales au sein desquelles sont mutualisés, sur le plan local, l'administration générale et le soutien commun de tous les organismes du ministère. Ces bases de défense s'intègrent à une chaîne interarmées du soutien placée, par délégation du CEMA, sous l'autorité du Commandant interarmées du soutien (COMIAS). La création du service du commissariat des armées par regroupement des trois commissariats d'armée complète le dispositif par un pôle d'expertise reconnu et rationalisé.

La nouvelle organisation du soutien par les bases de défense avec 60 bases métropolitaines et outremer, a été généralisée début 2011. Par ailleurs, cinq États-majors de soutien défense (EMSD) interarmées ont été créés au niveau zonal (Paris, Rennes, Bordeaux, Metz et Lyon), parallèlement à la disparition des régions « Terre ». Ces pôles de déconcentration et de pilotage comprennent également des centres de services partagés, réservoirs d'expertise au service des BdD : Plates-formes achats-finances (PFAF), Établissements du service d'infrastructure de la défense (ESID), Centres ministériels de gestion (CMG) en charge du suivi et de l'administration du personnel civil.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES RESTRUCTURATIONS

La suppression de 54 000 emplois en huit ans se traduit par un effort du ministère, supérieur à la règle gouvernementale du « non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux ». L'enjeu humain de cette réforme d'ampleur a conduit à la mise en œuvre, dans le cadre de la LPM, d'un ensemble de mesures d'accompagnement des restructurations destinées au personnel militaire et civil.

Les mesures d'accompagnement social des restructurations sont constituées de mesures d'aide à la mobilité ainsi que d'incitations au départ et à la reconversion. En 2010, le coût de ces dispositifs a atteint près de 192 M€ pour une dotation en LFI de 156 M€ (hors surcoût chômage). Les pécules militaires et les indemnités de départs volontaires (fonctionnaires, ouvriers de l'État, création d'entreprise) ont représenté plus de 74 % de la dépense totale constatée hors chômage (142 M€).

Pour le personnel militaire, le plan d'accompagnement des restructurations (PAR) 2010 a entraîné une dépense totale de 100 M€ hors chômage.

Les pécules modulables d'incitation à une seconde carrière attribués en 2010 (1318 pécules) ont constitué une dépense de 86 M€. L'année 2010 a aussi été la première annuité de paiement de la seconde fraction du pécule, dont 138 militaires ont bénéficié pour un coût total de 4 M€.

Ce PAR 2010 s'est également traduit par la poursuite de l'attribution de l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint, de l'indemnité spécifique de préparation à la reconversion et du complément et supplément forfaitaire de l'indemnité pour charges militaires aux militaires non chargés de famille.

En ce qui concerne le personnel civil (91 M€ hors chômage), le dispositif d'accompagnement social des restructurations se décline :

- en mesures s'inscrivant dans un cadre réglementaire interministériel comme l'indemnité de départ volontaire, la prime de restructuration des services, l'allocation d'aide à la mobilité et l'indemnité temporaire de mobilité;
- en mesures propres au ministère de la Défense et des Anciens Combattants telles que l'indemnité de départ volontaire au profit des ouvriers de l'État, le complément spécifique de restructuration, l'indemnité d'aide à la création d'entreprise.

Les besoins de financement du PAR sur le titre 2 avaient été valorisés à hauteur de près de **59 M€ en LFI 2010 (dont plus de 3 M€ pour le chômage)**. S'agissant des mesures d'incitation au départ, dispositif bien adapté à la mise en œuvre de restructurations, la ressource initiale a dû être abondée afin de permettre l'octroi de 300 IDV OE supplémentaires. Au total, ce sont donc 741 IDV (dont 649 IDV OE) qui ont été financées en 2010 pour un montant de 52 M€. Concernant l'indemnisation de la mobilité, la liste sensiblement élargie des sites et entités restructurés a accru le nombre des personnes éligibles, entraînant une dépense supérieure de 16 M€ à la LFI 2010, soit 39 M€. L'enveloppe dédiée à l'indemnisation du chômage a atteint près de 17 M€.

Au total, la ressource du PAR civil a dû à nouveau être complétée en cours d'exercice pour un montant total de 49 M€ afin de couvrir une dépense globale de 108 M€, chômage compris (ou 91 M€ hors chômage).

Au regard de ce constat, la **LFI 2011** a fait l'objet d'un *resoclage* budgétaire portant la ressource à 100 M€ (soit + 42 M€ par rapport à la LFI 2010).

Le PAR propose par ailleurs des mesures d'accompagnement social des restructurations, dotées à hauteur de 19 M€ en LFI 2010 pour une dépense exécutée de 11 M€ répartie sur les postes suivants :

- la poursuite de la politique d'accompagnement vers l'emploi des militaires en reconversion (1 M€);
- la consolidation de la formation destinée à accompagner les mobilités professionnelles liées aux restructurations et à la réorientation dans le secteur privé (près de 1 M€);
- le renforcement des compensations sociales pour le logement suite aux contraintes liées à la mobilité dans le cadre des restructurations (près de 9 M€).

UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT TERRITORIAL DES RESTRUCTURATIONS

Le ministère de la Défense et des Anciens combattants participe significativement à l'effort engagé par l'État pour assurer l'accompagnement économique des sites qui ont vocation à être restructurés : ainsi, sur la période 2009-2015, 320 M€ seront consacrés aux mesures d'accompagnement territorial, pour deux tiers au travers du Fonds pour les restructurations de la défense (FRED) et pour un tiers sur les crédits du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT).

Ces crédits ont vocation à financer prioritairement les actions de redynamisation économique des territoires affectés par les restructurations de défense dans le cadre d'une contractualisation locale, soit au titre d'un Contrat de redynamisation de site de défense (CRSD), soit au titre d'un Plan local de redynamisation (PLR).

En 2009 et 2010, ont été signés les huit CRSD de Givet (Ardennes), Arras (Pas-de-Calais), Barcelonnette (Alpes-de-Haute-Provence), Sourduin (Seine-et-Marne), Briançon (Hautes-Alpes), Langres (Champagne-Ardenne), Châteauroux-Déols (Indre) et Metz (Moselle).

Ont été également signés en 2010 le PLR de la Nièvre (partie Château-Chinon) et celui de l'Oise (partie Compiègne).

Ce processus connaîtra une forte accélération avec l'objectif de parvenir, fin 2011, à la signature de la quasi-totalité des CRSD et des PLR.

UNE POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT IMMOBILIER

En contrepartie des recettes exceptionnelles issues des cessions immobilières (voir titre 1), des crédits de la politique immobilière sont mobilisés afin de réaliser l'adéquation du parc immobilier aux besoins du ministère en adaptant ou en densifiant les emprises dont la destination est modifiée ou en finançant les coûts de cession des emprises devenues inutiles.

Le plan de stationnement implique des restructurations immobilières d'envergure. Les chantiers d'infrastructure ainsi programmés accompagnent la dissolution de régiments de l'armée de terre dont les unités opérationnelles restantes sont transférées sur des sites densifiés, le déplacement d'états-majors, de régiments et d'écoles militaires sur de nouvelles emprises, le redéploiement d'unités de l'armée de l'air après la fermeture de bases aériennes, la suppression ou le transfert d'unités appartenant à la DGA, au Services des essences des armées (SEA) et au Service de santé des armées (SSA).

La dotation en LFI 2010 pour ces chantiers était de 547 M€ en AE et 268 M€ en CP. La consommation de l'exercice 2010 a été de 438 M€ d'AE affectées, 393 M€ d'AE engagées et 118 M€ en CP. L'écart entre la LFI et la consommation réelle résulte de plusieurs facteurs, dont une conjoncture favorable du secteur du bâtiment qui a ramené les montants de certaines opérations, résultant de simples estimations préalables, à un niveau de dépenses effectives plus bas, une allocation d'une partie des ressources vers d'autres dépenses du CAS « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » et des retards de certaines opérations. Toutefois, le calendrier de redéploiement des unités concernées par le nouveau plan de stationnement n'est pas remis en cause, grâce au maintien d'une étroite coordination entre les armées et services attributaires et le service de l'infrastructure et, particulièrement, le ciblage du retard de dépenses sur des opérations secondaires avec un effet marginal sur la faisabilité de la restructuration.

Parmi les exemples d'opérations lancées ou poursuivies en 2010, on compte :

- pour l'armée de l'air, la poursuite de la densification de la base aérienne d'Évreux appelée à accueillir des unités en provenance de Metz, Orléans et Bordeaux (61 M€ engagés) ;
- pour la marine, la poursuite de l'adaptation de la base aéronavale de Lann-Bihoué pour permettre l'accueil des unités en provenance de la base de Nîmes-Garons (18,5 M€ engagés) ;
- pour l'armée de terre, la poursuite des travaux d'installation à Saint-Médard-en-Jalles du 13^e RDP en provenance de Dieuze (17,7 M€ engagés) ;
- la notification du marché relatif à l'institut de recherche biomédicale à Brétigny-sur-Orge, par le SSA (6 M€ engagés).

CHAPITRE 5 LA MODERNISATION DE LA FONCTION

« ACHATS » EN SOUTIEN COMMUN

L'action ambitieuse en matière d'achats dans le domaine du soutien commun, portée par la mission achats rattachée au Secrétariat général pour l'administration (SGA) en coordination avec le nouveau service des achats de l'État, a d'ores et déjà permis de produire des économies significatives, sans peser sur la qualité, la sécurité ou la continuité des approvisionnements. Les gains atteignent 12,5 % sur les catégories d'achats déjà traitées, avec une réduction drastique du nombre de pouvoirs adjudicateurs par segment d'achats.

Les domaines tels que l'habillement, la restauration ou les infrastructures font l'objet d'externalisations ou de projets d'externalisation, dont l'objectif est de contribuer à l'atteinte des objectifs de réduction de coût, tout en bénéficiant de prestations de qualité.

Pour ce qui concerne la restauration par exemple, une externalisation est conduite sur huit sites depuis le 10 janvier 2011. Elle porte sur près de deux millions de repas par an, soit 4,3 % des 46 millions de repas servis dans les armées. Son périmètre fonctionnel recouvre principalement la fonction restauration (11 restaurants et 300 membres du personnel de soutien) et, à titre secondaire, les fonctions hôtellerie et loisirs (56 personnes concernées). Les gains annuels attendus sont de 18 % par rapport au mode de fonctionnement en régie.

CHAPITRE 6 L'AMÉLIORATION DE LA CONDUITE DES PROGRAMMES D'ARMEMENT

La gouvernance des investissements

Axe de la transformation de la Défense voulue par le Livre blanc, la réforme de la gouvernance des investissements a conduit à la rédaction de l'instruction générale sur la gouvernance des investissements du ministère de la Défense instituant une nouvelle articulation des responsabilités autour d'une nouvelle instance, le Comité ministériel d'investissement (CMI).

Le CMI est l'instance de gouvernance présidée par le ministre de la Défense et des Anciens Combattants, qui prend des décisions relatives aux projets d'investissement d'intérêt majeur, dans un cadre collégial et transparent favorisant le partage d'informations et l'échange de points de vue entre les principaux responsables du ministère et garantissant la traçabilité et la qualité des informations.

En 2010, le ministre a réuni le CMI une dizaine de fois et a examiné plus d'une vingtaine de sujets : des programmes d'armement ou d'infrastructure et des contrats importants de maintien en condition opérationnelle (MCO).

Corrélativement, le dialogue interministériel entre le ministère de la Défense et le ministère du Budget est renforcé avec la création d'un comité financier interministériel (COFIN). Organe de concertation, il est chargé d'assurer un suivi régulier des engagements financiers liés aux investissements de défense. Le COFIN se réunit préalablement au CMI auquel il transmet son avis.

La conduite des programmes d'armement

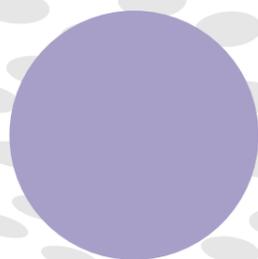
La conduite des programmes d'armement a été revue avec la publication en 2010 de deux nouvelles instructions :

- l'instruction générale relative au déroulement et à la conduite des opérations d'armement du 26 mars 2010 ;
- l'instruction générale relative au contrôle interne ministériel de la cohérence physico-financière des activités budgétaires d'investissement du 2 septembre 2010.

La conduite des programmes a été réarticulée en six stades définissant les responsabilités des intervenants tout au long de la vie d'un programme, de son initialisation au retrait du service du matériel. Les équipes de programme intégrées sont alternativement placées sous l'autorité du chef d'état-major des armées ou du délégué général pour l'armement en fonction du stade en cours.

Dans ces instructions, une attention particulière a été portée au coût global des investissements avec une première indication de celui-ci dès le lancement du stade d'orientation, soit très tôt dans la vie du programme. La rédaction d'une note méthodologique, annexe à l'instruction générale sur la gouvernance des investissements, spécifique au coût global, est prévue en 2011.

TITRE 3 LA PROGRAMMATION MILITAIRE 2009-2014



La loi de programmation militaire décline en objectifs de programmation et pour la période 2009-2014 les priorités définies par le Livre blanc. Elle donne un éclairage pour les années suivantes.

CHAPITRE 1 LA PRIORITÉ DONNÉE À LA FONCTION « CONNAISSANCE ET ANTICIPATION »

Le rapport annexé à la loi de programmation prévoit un effort particulier pour la fonction « **connaissance et anticipation** ». Cette fonction couvre cinq domaines : le renseignement, la connaissance des zones d'opérations potentielles, l'action diplomatique, l'analyse prospective, la maîtrise de l'information.

L'espace fait l'objet d'un effort spécifique. Dans cette perspective, le Commandement interarmées de l'espace (CIE) a été officiellement créé le 1^{er} juillet 2010, par arrêté ministériel en date du 7 juillet 2010, il est chargé :

- d'identifier les besoins militaires en matière de capacités spatiales ;
- de participer, pour l'État-major des armées, à l'élaboration et à la conduite des coopérations européennes, internationales et multilatérales dans le domaine spatial ;
- de conseiller les autorités ou organismes du ministère de la Défense et des Anciens Combattants en leur apportant son expertise sur les questions spatiales relevant de la compétence des armées.

LE RENSEIGNEMENT

Les ressources humaines

Dans le domaine du renseignement, de véritables partenariats ont été tissés entre la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), la Direction du renseignement militaire (DRM) et la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI), que ce soit dans le cadre de projets de mutualisation ou sur des programmes majeurs inscrits au titre du *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*. Des experts de la DCRI et de la DRM font l'objet d'une mobilité à la DGSE et sont ainsi conduits à travailler en étroite collaboration avec les agents du service et à partager leur expérience et leur savoir-faire. Une politique de mobilité des agents de la DGSE vers la DRM a été initiée. Les objectifs du plan de renforcement des effectifs DGSE ont été atteints en 2009 et en 2010.

L'Académie du renseignement a été créée par le décret 2010-800 du 13 juillet 2010.

Les équipements

Le renseignement s'appuie sur un ensemble cohérent d'équipements depuis le niveau stratégique (satellites d'observation et d'écoute...) jusqu'aux théâtres d'opération (drones, systèmes de guerre électronique...).

Observation spatiale

Les années 2009 et 2010 ont été principalement marquées par la mise en orbite du satellite Hélios IIB le 18 décembre 2009, le développement du programme Musis et le renforcement de la capacité d'imagerie radar.

HÉLIOS IIB

Le 18 décembre 2009, la France a procédé au lancement du satellite d'observation optique Hélios IIB (mise en service opérationnelle prononcée en mars 2010) qui a rejoint Hélios IIA, lancé fin 2004. Le système Hélios contribue à l'autonomie d'appréciation et de décision par les responsables politiques et militaires, et participe aux missions de renseignement, de ciblage, de planification et de production de cartographie opérationnelle.

MUSIS

Dans le cadre du prolongement des accords européens sur l'observation spatiale, la France a lancé en 2009 des travaux permettant le lancement de la réalisation en 2010 de la composante optique du système d'observation spatiale Musis⁵ qui a vocation à fédérer les travaux menés par l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France, la Grèce et l'Italie.

Les pays qui ont marqué un intérêt pour Musis (Belgique, Allemagne, Grèce, Espagne, Italie, Pologne, Suède) analysent actuellement les conditions de coopération proposées par la France en avril 2011 :

- pleine propriété française de la composante spatiale optique (CSO) pour disposer d'une complète liberté d'utilisation du système ;
- cession de l'usufruit du système au prorata de la participation financière.

Un programme confié à l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (Occar) a pour objectif de rendre interopérables les segments sol des différents pays. Les activités débutent en 2011 dans le cadre bilatéral franco-italien, tout en préservant l'accès futur des partenaires Musis. Enfin, l'Agence européenne de défense (AED) est étroitement associée au projet, notamment pour assurer le lien avec l'Union européenne.

Surveillance de l'espace

Une première capacité de surveillance de l'espace est acquise avec la mise en service opérationnelle du radar de veille Graves⁶ en 2005. Sa pérennisation et sa rénovation sont inscrites au sein du programme SCCOA⁷.

⁵ Multinational space-based imaging system.

⁶ Grand réseau adapté à la veille spatiale.

⁷ Système de commandement et de contrôle des opérations aériennes.

Écoutes

Dans le domaine de l'écoute électromagnétique par satellite, le démonstrateur Essaim a été prolongé de 2009 à octobre 2010. Ce système contribue à l'appréciation de situation et préfigure le système opérationnel à réaliser.

Le démonstrateur Elisa, dont le retour d'expérience contribuera à la définition du système CERES⁸ (Capacité renseignement d'origine spatiale), devrait être mis en orbite début 2012.

Drones

Sur le plan opérationnel, les années 2009 à 2011 ont été marquées par le déploiement du système intérimaire de drone MALE⁹ (SIDM) Harfang en Afghanistan, et récemment en Italie au profit de l'opération Harmattan (Libye).

Le développement d'un drone MALE en coopération avec les Britanniques est privilégié, et les deux pays ont pu mesurer en 2011 la convergence de leurs besoins opérationnels. La livraison d'un premier système peut être envisagée d'ici 2020.

En attendant l'entrée en service de cette nouvelle génération de drones, le ministre de la Défense et des Anciens Combattants a décidé, lors du comité ministériel d'investissement du 20 juillet 2011, l'entrée en négociations avec la société Dassault aviation en vue de fournir, en 2014, un nouveau système intermédiaire de drones MALE.

Le sommet franco-britannique de novembre 2010 a acté la préparation d'une feuille de route technique et industrielle pour les drones de combat. Elle prévoit pour 2012 un jalon décisionnel visant au lancement d'un démonstrateur en 2013.

LA CONNAISSANCE DES ZONES D'OPÉRATIONS POTENTIELLES

L'année 2009 a vu la création du centre interarmées de soutien météo-océanographique des forces (CISMF). Ce centre garantit de manière permanente et sur l'ensemble du globe la satisfaction des besoins en produits météorologiques et océanographiques et assure la mise en œuvre de la permanence du soutien météo aux armées en cas de défaillance des services publics.

L'année 2010 a été marquée par la préparation de la succession du programme de production de données géographiques DNG3D.

LA MAÎTRISE DE L'INFORMATION

Les travaux de convergence et de rationalisation des systèmes d'information opérationnels se sont concrétisés lors du comité ministériel d'investissement (CMI) de janvier 2010 par le lancement de la conception du système d'information des armées (SIA). Cette opération porte la numérisation des opérations dans une perspective de mise en réseau généralisée. Le SIA vise également à fournir

⁸ Capacité renseignement d'origine spatiale.

⁹ Moyenne altitude longue endurance.

à l'ensemble des forces armées des services communs et unifiés. Il se positionne en successeur de la plupart des systèmes actuels d'information opérationnelle dans une logique interarmées.

Dans le domaine des télécommunications militaires par satellite, des orientations ont été fixées par le CMI de juillet 2011 pour définir les conditions de réalisation du système appelé à succéder à Syracuse à compter de 2019. L'hypothèse d'une coopération franco-britannique, éventuellement étendue à l'Italie, est privilégiée.

Le CMI de janvier 2010 a également permis le lancement des travaux de conception relatifs au futur réseau de communications tactiques Contact. L'opération vise à doter les forces d'un réseau de radiocommunications tactiques haut débit, sécurisé et interopérable, permettant à terme une mise en réseau globale des unités et des plates-formes de combat.

CHAPITRE 2 LA DISSUASION, GARANTIE ULTIME DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDÉPENDANCE DE LA FRANCE

La dissuasion nucléaire a pour objectif d'empêcher tout État de croire qu'il pourrait porter atteinte aux intérêts vitaux de la Nation sans s'exposer à des risques pour lui inacceptables.

La crédibilité de la dissuasion nucléaire repose sur la possibilité pour le chef de l'État de disposer, de façon indépendante, d'une gamme d'options suffisamment large et de moyens adaptés à une grande diversité de situations. Ces moyens disposent de l'environnement nécessaire à leur mise en œuvre autonome et en sûreté.

La modernisation des deux composantes a été poursuivie.

L'ADAPTATION CONTINUE AU CONTEXTE GÉOPOLITIQUE ET AUX MENACES POTENTIELLES

Les moyens de la dissuasion nucléaire seront régulièrement adaptés à l'évolution des menaces potentielles. Deux composantes différenciées et complémentaires sont maintenues. Dans le respect du principe de stricte suffisance, le nombre d'armes nucléaires mises en œuvre par la composante aéroportée est réduit d'un tiers, ce qui conduit les forces aériennes stratégiques à passer d'un format de trois à deux escadrons de chasse en 2011.

LES CAPACITÉS

Composante océanique

La permanence de la composante océanique reste assurée par quatre Sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE), dont l'invulnérabilité est préservée.

Le SNLE *Le Terrible* a été admis au service actif en décembre 2010. Il est armé du nouveau missile balistique M51. Les trois autres SNLE en seront progressivement armés après leur adaptation lors de période d'indisponibilité pour entretien majeur.

Les efforts de modernisation pour assurer la sûreté de la composante océanique sont maintenus.

Composante aéroportée

Les deux escadrons¹⁰ des Forces aériennes stratégiques (FAS) seront fin 2011 tous équipés du nouveau missile ASMP-A, doté de la tête nucléaire TNA.

S'agissant de la composante aéronavale, le porte-avions *Charles-de-Gaulle* a été modifié pour le rendre apte à la mise en œuvre de l'ASMP-A.

Afin d'assurer l'accompagnement et le soutien de la composante aéroportée, les ravitailleurs en vol C135 seront rénovés.

Maintien de la crédibilité technique

L'efficacité de la dissuasion repose en particulier sur la crédibilité des armes et sur le maintien de filières technologiques de haut niveau. Le programme de simulation, lancé en 1996 à la suite de l'arrêt des essais nucléaires, participe au maintien de cette crédibilité. L'appareil de radiographie éclair et le laser mégajoule sont deux moyens d'essai nécessaires pour valider l'amélioration croissante des performances des logiciels de simulation numérique, au fur et à mesure de l'amélioration des performances des calculateurs utilisés. Le laser mégajoule est financièrement l'investissement le plus important du programme de simulation.

Par ailleurs, le traité de coopération militaire signé par la France et le Royaume-Uni, le 2 novembre 2010, concerne la mise en commun, à compter de 2015, des technologies en matière d'essais nucléaires en laboratoire afin de tester conjointement la performance des ogives nucléaires et la sécurité des arsenaux, dans deux installations scientifiques communes.

Les travaux d'études amont dans le domaine de la dissuasion sont conduits conformément aux prévisions de la LPM.

Le nouveau réacteur d'essais RES pour la propulsion navale est en phase d'achèvement et prendra, à sa divergence fin 2012, la relève du précédent réacteur pour le développement et la qualification des composants techniques et des combustibles des chaufferies nucléaires embarquées.

Capacités de transmissions

Les transmissions nucléaires ont fait l'objet d'opérations de rénovation et maintien en condition pour garantir leur pérennité.

¹⁰ Un escadron de Mirage 2000 NK3 et un escadron de Rafale F3.

CHAPITRE 3 LE RECENTRAGE DE LA PRÉVENTION

La fonction « **prévention** » a pour objet, en agissant en amont, d'éviter l'apparition ou l'aggravation des crises, aussi bien sur le territoire national qu'en dehors de nos frontières. Elle fait appel à un ensemble de capacités diplomatiques, économiques, militaires et juridiques.

VERS UN RECENTRAGE DU DISPOSITIF PRÉPOSITIONNÉ

Les décisions du président de la République, prises en conseil de défense le 15 février 2010, visent une diminution importante des effectifs prépositionnés, en se recentrant en Afrique sur deux bases opérationnelles avancées, Djibouti et Libreville, et sur un pôle opérationnel de coopération au Sénégal. Ce dispositif se développe vers l'extrémité de l'arc de crise décrit par le Livre blanc avec l'implantation militaire française aux Émirats arabes unis.

LES ACCORDS DE DÉFENSE

La liste des accords de défense a été rendue publique. Le Parlement est désormais informé de la conclusion de ces accords dès lors qu'ils peuvent amener à engager au profit d'autres États les moyens de défense du pays. L'accord de défense avec les Comores est le cinquième renégocié après ceux renégociés avec le Cameroun, le Togo, le Gabon et la République centrafricaine, dont l'approbation a été autorisée par le Parlement. À l'issue de leur ratification, ces accords seront publiés.

De nouveaux accords de partenariat avec le Sénégal, Djibouti et la Côte-d'Ivoire sont par ailleurs en cours de négociation.

Les conventions ou les clauses relatives aux possibilités d'intervention de la France dans des missions de maintien de l'ordre sont systématiquement abrogées.

LA LUTTE CONTRE LES TRAFICS

La lutte contre les narcotrafics aux Caraïbes repose sur une coopération éprouvée à la fois interarmées, interministérielle mais aussi internationale avec les pays riverains de la zone.

Les *task forces* aéromaritimes multinationales qui opèrent en océan Indien et auxquelles la France participe permettent de juguler les trafics illicites et de renforcer la lutte contre les réseaux terroristes. Enfin, la lutte contre la pêche illégale permet de faire respecter le droit dans les Zones économiques exclusives (ZEE) françaises et de préserver la ressource halieutique.

Initiée par la France, l'opération européenne Atalante illustre par ailleurs, depuis décembre 2008, l'engagement des pays européens pour lutter contre la piraterie au large de la Somalie. La coordination de l'action des moyens européens, de l'Alliance atlantique et d'une dizaine d'autres pays a permis de mettre en place un couloir de navigation pour les navires de commerce et de maîtriser la menace dans cette zone.

CHAPITRE 4 LA PROTECTION AU CŒUR DE LA STRATÉGIE DE LA FRANCE

L'objectif de la fonction « **protection** » est d'assurer une mission permanente de protection de la population et du territoire, de renforcer la résilience de la société et des institutions ainsi que d'améliorer les moyens de gestion de crise et de réaction rapide des pouvoirs publics. À cette fin sont fixés des contrats opérationnels et des objectifs pour les armées et pour le dispositif de sécurité intérieure et de sécurité civile. La coopération européenne dans ce domaine a été renforcée.

CAPACITÉ DE PROTECTION ET D'INTERVENTION SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

Au niveau national, le principe d'une cellule interministérielle de crise (CIC) a été acté afin d'assurer la direction politique et stratégique d'une crise sur le territoire national.

Dans une telle situation, la cellule de crise territoire national (CC-TN) est activée pour assurer le commandement stratégique des moyens militaires engagés sur le territoire national ainsi que la coordination avec la CIC et les centres opérationnels extérieurs aux armées. Selon les circonstances, cette CC-TN a les capacités de tenir le rôle de centre opérationnel ministériel. Au niveau régional, le renforcement du rôle des zones de défense et de sécurité permet de garantir un dialogue efficace et permanent avec l'organisation préfectorale de l'État.

Le contrat opérationnel de protection

Les travaux du ministère de la Défense et des Anciens Combattants et du ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales et de l'Immigration, coordonnés par le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN), ont abouti à une instruction interministérielle relative à l'engagement des armées sur le territoire national en cas de crise majeure.

Les contrats opérationnels fixent aux armées et aux organismes interarmées des objectifs de disponibilité sur des capacités et des moyens identifiés, à mettre en place afin de pouvoir répondre à un engagement important des armées sur le territoire national. Le renforcement des postures aérienne et maritime de sûreté est pris en compte dans le cadre du renforcement de la posture permanente de sûreté. Le renforcement dans la durée de la posture de sûreté aérienne sur le territoire national repose sur une flexibilité maîtrisée des moyens aériens et radars engagés en fonction de la menace. À l'identique, le renforcement de la posture de sauvegarde maritime combine des moyens de détection y compris satellitaire et des moyens d'interception. La création de la fonction garde-côtes apporte en complément une réponse en terme de mutualisation des moyens pour ce qui relève des approches maritimes et littorales.

Réseaux de transmission d'infrastructure

Le projet Descartes contribue à transformer les télécommunications fixes du ministère. Il a été fonctionnellement structuré en deux sous-ensembles, le Service de communication résilient (SCR) pour le transport des informations opérationnelles (une centaine de sites stratégiques) et le Service de communication unifié (SCU) pour les besoins courants de communication du ministère.

CAPACITÉS DE CONTROLE ET DE SURVEILLANCE DES ESPACES NATIONAUX ET LEURS APPROCHES

Sauvegarde maritime

La sauvegarde maritime englobe les missions touchant à la fonction protection et à l'action de l'État en mer. Elle s'appuie sur un ensemble de moyens armés par la marine nationale et par la gendarmerie maritime.

Spatialnav, qui fédère et redistribue les informations des senseurs, est déployé sur l'ensemble des façades maritimes métropolitaines ainsi qu'en zone Antilles-Guyane. Le contrat Spatialnav V2 passé à l'été 2011 permettra d'en améliorer la couverture et les capteurs, et de déployer le système à Mayotte.

La capacité d'intervention et de surveillance maritimes est maintenue grâce à la conversion en patrouilleurs hauturiers des neuf avisos A69 et à la conversion en cours de quatre Falcon 50, retirés de la flotte à usage gouvernemental, en avions de surveillance.

Sûreté aérienne

Le programme SCCOA assure l'intégration des centres français de détection et de contrôle au standard Otan pour un premier niveau de capacité opérationnelle prévu en 2012. La rénovation en cours d'une partie des radars de défense aérienne se poursuit. Le stade d'élaboration de l'étape 4 du programme a été lancé en 2009 et la réalisation en septembre 2010. Celle-ci a vocation à renouveler les moyens de détection radar, avec une première phase portant sur la rénovation de 10 radars de défense aérienne et la migration des centres de commandement aux standards ACCS de l'Otan.

La modernisation des avions de détection et de commandement aéroporté de l'armée de l'air s'est poursuivie depuis 2009. La première phase de la remise à niveau des avions de guet aérien de la marine nationale devrait débuter fin 2011.

CAPACITÉS PERMETTANT DE RÉPONDRE À L'ÉVOLUTION DES RISQUES

Détection et alerte avancée

La capacité de détection et d'alerte avancée doit permettre :

- de surveiller la prolifération des missiles balistiques par la localisation de l'origine des tirs ;
- d'alerter la population par la détermination de la zone d'impact ;
- de participer à la mise en œuvre d'éventuels effecteurs.

Les études amont ont été concrétisées par le lancement de deux microsattelites Spirale¹¹ en 2009 dont l'exploitation s'est achevée en mars 2011. Les excellents résultats fournis vont être déterminants pour le choix d'architecture dans le cadre du programme d'alerte avancée.

¹¹ Système préparatoire infrarouge pour l'alerte.

Parallèlement, le lancement en 2011 d'un démonstrateur de radar de très longue portée doit permettre à l'horizon 2015 de valider le radar final attendu en 2018.

Sécurité de l'information

L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) a été créée par décret du 7 juillet 2009 sous la forme d'un service à compétence nationale rattaché au secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale. Elle exerce le rôle d'autorité nationale en matière de sécurité des systèmes d'information tant vis-à-vis de la collectivité nationale que vis-à-vis de ses homologues étrangers. Ses missions et ses moyens ont été renforcés en 2011 pour faire face aux enjeux de cyberdéfense.

En étroite collaboration avec l'ANSSI, le ministère de la Défense et des Anciens Combattants a également renforcé ses moyens et son organisation, en poursuivant le développement des outils de veille, d'alerte et de réponse aux agressions informatiques ; plusieurs projets sont actuellement menés afin de doter le Centre d'analyse de lutte informatique défensive (CALID) du ministère des moyens nécessaires.

Cette organisation centralisée est adossée à celle de conduite des opérations militaires afin de répondre aux exigences de permanence, de réactivité et de cohérence globale que le domaine demande aujourd'hui. Elle permettra de réagir sans tarder face à des incidents isolés, de monter en puissance face à des crises informatiques de type Conficker, et de contribuer à la gestion de crises cybernétiques majeures dans le cadre des plans Piranet.

En particulier, le Centre opérationnel SSI de l'ANSSI (COSSI) et le CALID seront colocalisés sur le site du Mont-Valérien afin de permettre une très grande synergie entre ces organismes, et des relations sont établies avec les centres alliés équivalents, et en particulier ceux de l'Otan.

Protection NRBC

Dans le domaine de la protection nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC), la coordination civilo-militaire a été renforcée avec :

- la création en décembre 2008 du comité stratégique interministériel de défense NRBC ;
- la création en 2011 du centre civilo-militaire de formation et d'entraînement NRBC, commun aux ministères chargés de l'intérieur, de la défense et de la santé ;
- le renforcement progressif de la coopération opérationnelle entre unités de protection NRBC civiles et militaires.

Cette meilleure coordination contribue au développement d'un dispositif interministériel cohérent de réponse à un événement NRBC.

La modernisation des unités NRBC se poursuit dans le cadre du renforcement de la dimension interarmées de la défense NRBC. Ainsi, le régiment NRBC de Fontevraud s'est doté de 1 000 spécialistes, capables notamment d'armer 12 équipes de reconnaissance et d'évaluation, 16 ensembles de décontamination et de remise en condition du personnel et 6 détachements de liaison au profit des états-majors de zone de défense.

La création en 2011 d'une opération d'ensemble dénommée Safir¹² répondra au besoin de coordination de l'ensemble des programmes NRBC du ministère de la Défense et des Anciens Combattants à partir de 2015.

RÉORGANISATION DU DISPOSITIF DE SOUVERAINETÉ DANS LES DOM-COM

Recentrées sur leurs missions militaires et réorganisées, les forces de souveraineté se réorganisent autour de trois points d'appui principaux : Guyane, Nouvelle-Calédonie et Réunion, complétés par des points d'appui à dominante maritime aux Antilles et en Polynésie. Le dispositif global verra ses effectifs décroître de 23 % (10 000 militaires aujourd'hui) à l'horizon 2020. Les principales mesures de réorganisation seront achevées à l'été 2012.

CHAPITRE 5 L'INTERVENTION SUR UN LARGE SPECTRE D'OPÉRATIONS

L'engagement de moyens militaires et civils pour faire cesser une atteinte majeure à la sécurité nationale, ou pour remplir nos engagements internationaux en cas de guerre ou de crise internationale, revêt des formes très diverses depuis les opérations spéciales jusqu'à des opérations majeures. En toutes circonstances, une capacité d'action d'urgence doit être préservée. L'implication de la France dans une guerre entre États ne peut être exclue compte tenu des caractéristiques de l'environnement international.

La plupart de ces opérations ont lieu dans un cadre multinational et comportent une dimension civile importante. Ce qui implique un haut niveau d'interopérabilité avec nos alliés ainsi qu'une plus grande coordination avec les composantes civiles.

L'effort d'équipement des armées s'articule en deux phases dont la première, correspondant à la loi de programmation militaire en cours d'exécution, est principalement axée vers la remise à niveau des moyens de combat.

LA MODERNISATION DE L'OUTIL DE COMBAT AÉROTERRESTRE ET LA PROTECTION DES FORCES TERRESTRES

Le programme Scorpion, qui vise à renouveler de façon cohérente et coordonnée l'ensemble des capacités du combat de contact des forces terrestres, est entré au stade d'élaboration en début d'année 2010.

Protection des forces terrestres, combat d'infanterie et combat blindé

L'opération Carape, dont le but est de répondre à la menace des engins explosifs improvisés, se poursuit. Elle se traduit par la livraison en 2009 de 5 véhicules de type Buffalo déployés en Afghanistan et par la poursuite de l'amélioration des dispositifs de brouillage et de surprotection en 2010 et 2011. La mise en place des brouilleurs oblige également à modifier les systèmes de communication entre les éléments au sol et les avions de combat qui les appuient (radio VHF-FM).

¹² Système anticipatif des forces, intégré et réactif, de défense NRBC.

Le renforcement de la protection des forces ainsi que des capacités de combat d'infanterie et blindé se concrétise à la fois par l'entrée en service de capacités nouvelles (livraison de 204 véhicules VBCI en 2009-2010 et de 100 autres véhicules prévue en 2011, livraison de 1 740 équipements de série Félin en 2010 et 4 036 en 2011), et par le renforcement de la protection du matériel en service (acquisition de brouilleurs et de surprotections des véhicules déployés).

Numérisation de l'espace de bataille (NEB)

La numérisation de l'espace de bataille se poursuit par la livraison en 2009-2010 de 93 systèmes d'information régimentaires ainsi que de 2101 postes tactiques de 4^e génération (PR4G-VS4IP). La cible globale fixée à 7 051 PR4G-VS4IP a été atteinte avec ces dernières livraisons.

Combat aéromobile

L'engagement des forces au contact est soutenu par les hélicoptères de manœuvre et les hélicoptères de combat. Ces composantes ont été renforcées :

- par la commande en 2009-2010 de la rénovation de neuf Cougar et de celle prévue en 2011 de sept appareils, portant les commandes à 21 appareils sur une cible totale de 26 ;
- par la livraison de 12 Tigre en 2009-2010 et celle prévue en 2011 de cinq appareils.

Appui (artillerie et génie)

Le canon Caesar offre une souplesse d'emploi et une portée accrues (jusqu'à 40 km). Les quatre derniers Caesar de la première tranche (77 Caesar) ont été livrés en 2011.

Afin de fournir une capacité d'appui adaptée aux engagements actuels (capacité tout temps, précise et réactive jusqu'à 70 kilomètres), la commande de la transformation de 13 Lance-roquettes multiples (LRM) en Lance-roquettes unitaires (LRU) sera engagée en 2011.

Surveillance et protection antiaérienne

La protection des forces engagées sera assurée par des missiles à très courte portée Mistral rénovés, dont 150 exemplaires ont été commandés en 2009-2010 et 900 exemplaires sont commandés en 2011.

Elle est également assurée par des missiles sol-air moyenne portée (SAMP/T) dont 1 système a été livré en 2009, un second en 2010. Le cumul total des livraisons atteindra 6 systèmes fin 2011, dont 5 sur la période 2009-2011.

Transport terrestre et transport logistique terrestre

Le porteur polyvalent terrestre (PPT) permettra le ravitaillement des forces et l'évacuation des véhicules endommagés avec un meilleur niveau de protection des équipages. Le programme est entré en réalisation en 2010, avec la commande d'une première tranche de 200 exemplaires.

Le petit véhicule protégé (PVP) permet des déplacements en tout terrain protégés des tirs aux armes légères et des engins explosifs de type IED. 387 véhicules ont été commandés et 560 ont été livrés en 2009 et 2010. En 2011, 200 PVP supplémentaires ont été commandés et 187 sont prévus d'être livrés.

LA RÉSORPTION PARTIELLE DU DÉFICIT CAPACITAIRE EN TRANSPORT AÉRIEN STRATÉGIQUE ET TACTIQUE

Les années 2009-2010 ont été marquées par les négociations menées à haut niveau avec EADS sur le programme A400M. Considérant son importance stratégique, la France s'est attachée à réunir les conditions permettant de poursuivre le programme. Les négociations ont finalement débouché sur un accord entre l'industriel et les sept pays partenaires du programme le 5 mars 2010, accord qui s'est traduit le 7 avril 2011 par la signature à Séville d'un avenant fixant les nouvelles règles du contrat d'acquisition.

Les difficultés industrielles rencontrées sur le programme A400M ont nécessité l'adoption de mesures correctives afin de combler partiellement le déficit en moyens de projection aérienne. Concernant le transport tactique, il s'agit de la commande en mars 2010 de huit cargos légers CN235 et de la prolongation de trois ans d'une partie de la flotte C160 au-delà de sa date initiale de fin de retrait de service (décalage de 2015 à 2018).

LA MODERNISATION PROGRESSIVE DE L'AVIATION DE COMBAT

La livraison en 2009-2010 de 25 appareils de combat multirôle Rafale air et marine permet de poursuivre la modernisation de l'aviation de combat. Il est prévu la livraison de 11 appareils également en 2011, soit 36 appareils livrés entre 2009 et 2011 sur les 104 livrés depuis 1999.

LA MODERNISATION DE LA CAPACITÉ DE MAÎTRISE DU MILIEU SOUS-MARIN

Sous-marins nucléaires d'attaque

Objet d'une priorité dans la période de programmation, le programme SNA Barracuda, portant sur six exemplaires, se poursuit. Le deuxième sous-marin a été commandé en 2009 et le troisième l'a été en 2011.

Frégates européennes multimiissions

Les frégates européennes multimiissions (FREMM) doivent remplacer les frégates de premier rang actuellement en service. Les trois dernières des 11 frégates du programme FREMM, dont deux à vocation de défense aérienne, ont été commandées en 2009. L'admission au service actif de la première FREMM (*Aquitaine*), est prévue en 2012.

Hélicoptères de lutte anti-sous-marine

Le NFH90 (NATO Frigate Helicopter) version combat remplace progressivement le Lynx sur les frégates à raison d'un hélicoptère par frégate. Il participe aussi aux missions de sauvetage en mer dans sa version soutien. Les trois premiers exemplaires ont été livrés en 2010.

ADAPTATION DE LA CAPACITÉ AMPHIBIE

La modernisation de la capacité amphibie s'est poursuivie avec la commande d'un bâtiment de projection et de commandement (BPC) ainsi que celle de quatre engins de débarquement amphibies (EDA). Ces commandes ont été anticipées en 2009 dans le cadre du plan de relance de l'économie. L'admission au service actif du BPC (le *Dixmude*) est prévue en 2012.

MISE À NIVEAU DES STOCKS DE MUNITIONS

Munitions de frappe de précision

Le missile de croisière naval (MdCN) a été commandé en 2009 à 150 exemplaires en complément des 50 exemplaires commandés précédemment. L'armement air-sol modulaire (AASM), capable de traiter avec une grande précision des objectifs de jour comme de nuit et à distance de sécurité, a été livré à 452 exemplaires en 2009-2010 et la livraison de 212 exemplaires est prévue en 2011. Par ailleurs, 104 kits de guidage d'AASM ont été commandés en 2011.

Missiles terrestres

La capacité en missiles terrestres est renforcée par la livraison en 2010 d'un lot de postes de tir (48) et de munitions (260) de missiles JAVELIN, destinés notamment aux opérations en Afghanistan. L'année 2011 verra la livraison de 28 postes de tir supplémentaires.

Armement antinavire

La famille Exocet, qui reste à moyen terme l'armement missile antinavire principal, fait l'objet de rénovations successives. Les quatre premiers exemplaires de MM40 (missiles mer-mer), avec systèmes propulsifs rénovés ont été livrés en 2010 et 12 le seront en 2011.

Armement anti-sous-marins

Les torpilles sont l'unique armement contre les sous-marins. Après la livraison de 75 torpilles légères MU 90 en 2009, 50 nouvelles torpilles ont été livrées en 2010 et 25 sont prévues de l'être en 2011. Elles arment les frégates, les hélicoptères de combat et les avions de patrouille maritime.

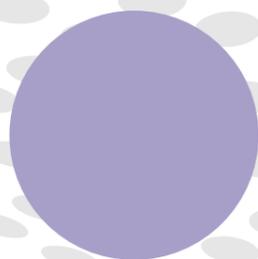
Armement de défense sol-air des forces

Pour le système SAMP/T, deux missiles Aster 30 ont été livrés en 2010 et 80 missiles le seront en 2011. Pour les autres systèmes d'armes (frégates Horizon et porte-avions *Charles-de-Gaulle*), 42 missiles de la famille Aster (Aster 15 et Aster 30) ont été livrés en 2010 et 20 missiles sont prévus d'être livrés en 2011.

TABEAU DE SYNTHÈSE COMMANDES ET LIVRAISONS DES PRINCIPAUX ÉQUIPEMENTS DEPUIS 2009

	Capacité	Principaux équipements	Commandes réalisées 2009	Livraisons réalisées 2009	Commandes réalisées 2010	Livraisons réalisées 2010	Commandes prévues 2011	Livraisons prévues 2011
CONNAISSANCE ET ANTICIPATION	Observation spatiale	MUSIS			2 satellites			
		HÉLIOS II		1 satellite				
	Observation aérienne	NACELLES DE RECONNAISSANCE de nouvelle génération		2 nacelles		6 nacelles		5 nacelles
	Renseignement moyens aéroportés	C160 GABRIEL rénovation		1 appareil rénové avionique				1 appareil rénové
PROTECTION	Détection et protection antiaérienne	SAMP/T		1 système		1 système		3 systèmes
		ASTER 30 pour SAMP/T				2 missiles		80 missiles
		MISTRAL rénovés	15 missiles rénovés		135 missiles rénovés		900 missiles rénovés	
		MIDE			200 missiles			
	MICA		30 missiles		130 missiles		90 missiles	
Système de détection et contrôle aérien	SDCA rénovation	4 appareils			2 appareils rénovés COM		2 appareils rénovés COM	
INTERVENTION	Combat débarqué	FÉLIN	16 454 équipements			1 740 équipements		4 036 équipements
		VBCI	332 véhicules	105 véhicules		99 véhicules		100 véhicules
		VHM	53 véhicules					15 véhicules
		VBL		44 véhicules		44 véhicules		23 véhicules
		PVP	200 véhicules	220 véhicules	187 véhicules	340 véhicules	200 véhicules	187 véhicules
		LRU					13 lanceurs	
		EPC	1 500 équipements			450 équipements	1 500 équipements	1 050 équipements
	Appui feu	CAESAR	4 canons	38 canons		25 canons		4 canons
	Transport logistique terrestre	PPT			200 véhicules			
		SPRAT						5 systèmes
	Hélicoptères d'attaque	TIGRE		5 hélicoptères		7 hélicoptères		5 hélicoptères
	Hélicoptères de manœuvre (terre)	COUGAR rénovés	5 hélicoptères		4 hélicoptères		7 hélicoptères	
		NH90 version marine (NFH90)				3 hélicoptères version marine		3 hélicoptères version marine 1 hélicoptère version A. Terre
	Frégates	FREMM	3 frégates					
		HORIZON		1 frégate				
	Sous-marins nucléaires d'attaque	BARRACUDA	1 sous-marin				1 sous-marin	
	Bâtiments amphibies et projection maritime	BPC-NG	1 bâtiment					
	Avions de transport	CN235				8 appareils		
		AUG		1 appareil		2 appareils	2 appareils	
	Avions de combat	RAFALE	60 appareils	14 appareils		11 appareils		11 appareils
	Munitions	AASM	680 kits	220 kits		232 kits	104 kits	212 kits
		EXOCET				4 missiles transformés		12 missiles transformés
		MMP			1 lot (postes de tir et munitions)	1 lot (postes de tir et munitions)		1 lot (postes de tir)
		MU90		75 torpilles		50 torpilles		25 torpilles
		ARTÉMIS					19 torpilles lourdes	
		MDCN	150 missiles					
	Numérisation de l'espace de bataille	SIC 21	23 systèmes	31 systèmes	18 systèmes	32 systèmes		19 systèmes
SIR		20 systèmes	42 systèmes		51 systèmes		20 systèmes	
SYRACUSE III		42 stations	130 stations	2 stations	94 stations		53 stations	
PR4G-VS4IP			800 postes		1 301 postes			
TÉLÉCOMARSAT		8 stations	5 stations	4 stations	6 stations	7 stations	13 stations	

TITRE 4 CONTEXTE INDUSTRIEL



CHAPITRE 1 LA CARTE EUROPÉENNE

UNE INDUSTRIE EUROPÉENNE DOTÉE D'ATOUTS, MAIS QUI DEMEURE FRAGMENTÉE

L'industrie de défense européenne est principalement installée dans les six pays de la *Letter of Intent*¹³ et surtout dans deux d'entre eux, la France et le Royaume-Uni, qui concentrent notamment près des trois quarts de la R&D de défense des pays de l'Union européenne.

Cette base industrielle européenne possède plusieurs atouts :

- elle est présente dans tous les secteurs industriels de l'armement (terrestre, naval, aéronautique, missile, espace, électronique) ;
- elle produit tous les types de matériel ;
- ses produits, de bon niveau technologique sur le plan mondial, figurent parmi les offres de tout premier plan sur le marché de l'exportation.

Pour autant, le marché de la défense européen est encore soumis à des contraintes :

- les industriels de défense font face à des marchés européens cloisonnés et soumis à des politiques hétérogènes ;
- malgré l'émergence de quelques champions européens, l'industrie est encore très morcelée, car structurée en fonction des commandes provenant d'une juxtaposition de clients étatiques.

Certaines actions engagées à l'échelle européenne pourraient réduire progressivement ces contraintes. Ainsi, la directive européenne sur les transferts intracommunautaires de produits de défense (2009/43/CE) et celle sur les marchés publics de défense et de sécurité (2009/81/CE), qui ont été transposées en droit français à l'été 2011, devraient avoir des conséquences bénéfiques sur l'ouverture et sur la fluidité du marché européen des équipements de défense. Par ailleurs, les réflexions sur le partage et la mise en commun (*pooling and sharing*) de certaines capacités de défense entre pays européens, engagées en 2010 dans le cadre de l'Agence européenne de défense (AED), pourraient également conduire à une meilleure consolidation de la demande étatique à l'échelle de l'UE.

Ces actions devraient aider l'industrie européenne à se consolider pour devenir plus compétitive et favoriser l'émergence d'acteurs spécialisés.

Pour les PME-PMI, on peut observer que, d'une façon générale, le tissu de sous-traitance est encore très national, voire local. La plupart de ces entreprises connaissent des difficultés pour se développer sur des approches transnationales. De même, certains pays européens, dont la France, peinent à voir émerger des entreprises de taille intermédiaire (ETI) en nombre suffisant pour stimuler l'innovation et l'exportation et pour assurer un lien efficace entre les grands groupes maîtres d'œuvre et les PME.

¹³ Loi signée par la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Italie, la Suède et l'Espagne.

L'EUROPE, CADRE DE RÉFÉRENCE POUR LA FRANCE

Le niveau actuel des budgets de défense en Europe et le coût croissant des systèmes d'armes font qu'aucune nation en Europe n'a aujourd'hui la taille, ni donc la capacité, d'assumer seule le coût d'un outil industriel de défense répondant à l'ensemble de ses besoins.

La mutualisation des approvisionnements entre pays européens est une nécessité pour s'assurer du maintien des compétences industrielles en Europe et de notre sécurité d'approvisionnement. Il y a deux exceptions à cette approche : d'une part, les secteurs relevant strictement de la souveraineté nationale où la France souhaite disposer d'une maîtrise et d'une compétence nationales ; d'autre part, les équipements n'ayant pas de caractère stratégique particulier et dont l'acquisition peut s'envisager sur le marché mondial.

Ces nouvelles orientations de politique industrielle nécessitent d'accepter et de mettre en œuvre, entre partenaires européens, des dépendances mutuelles. Ce mécanisme repose avant tout sur la création d'une confiance réciproque entre deux États.

C'est dans ce cadre que le traité franco-britannique du 2 novembre 2010 a donné une orientation plus pragmatique à la coopération en privilégiant une approche bilatérale. Le projet de rationalisation de l'industrie missilière franco-britannique *One complex weapon* en est le premier exemple. Mais la France envisage des partenariats de coopération avec d'autres pays européens, dès lors qu'ils sont compatibles avec ce schéma de développement.

La démarche de consolidation européenne devrait notamment se concrétiser dans une plus grande rationalisation des besoins capacitaires. Dans le cadre de l'AED, le plan de développement des capacités vise à faire converger les approches capacitaires des États membres en termes de besoins opérationnels, de calendriers et de solutions techniques. Ce plan est l'un des instruments qui devraient permettre aux États membres de rapprocher leurs calendriers de besoins et leurs planifications à moyen et long termes.

Par ailleurs, la création d'une base industrielle européenne cohérente et le développement d'un marché intérieur européen des équipements de défense véritablement ouvert devraient améliorer la sécurité d'approvisionnement des produits de défense (acquisition, maintenance) pour les États membres. L'industrie française, qui a dans plusieurs secteurs un très bon niveau de compétitivité, devrait pouvoir profiter de cette ouverture du marché européen.

CHAPITRE 2 LA CRISE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Dans le contexte économique général de récession, la commande publique renforcée par le volet défense du plan de relance de l'économie a permis jusqu'à présent de préserver, dans une certaine mesure, l'industrie d'armement.

Le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* a réaffirmé la nécessité d'une politique industrielle en mettant en exergue les priorités technologiques et industrielles découlant des objectifs stratégiques de la sécurité nationale à l'horizon 2025.

Dans la LPM en cours, les postes de dépenses de la mission « Défense » sont marqués par un rééquilibrage au profit de l'investissement, se traduisant par un accroissement substantiel des ressources destinées à l'équipement des forces. De ce fait, l'industrie de défense bénéficiera globalement d'une hausse de son activité au profit du client français. Pour autant, des fragilités demeurent, parmi lesquelles l'activité de production du Rafale, l'activité missilière de MBDA et, dans une moindre mesure, l'activité bâtiments de surface de DCNS (fabriquant des frégates FREMM et des BPC). Pour ces secteurs, les cadences envisagées pour la France doivent être complétées par des productions à destination de l'exportation, qui ne se sont pas encore concrétisées pour le Rafale et pour la FREMM.

La charge des bureaux d'études, qui conditionne le maintien des compétences technologiques, est assurée *via* 700 M€ de crédits d'études amont par an et par un agencement adapté des programmes futurs dans les secteurs clés du *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* (dissuasion dont sous-marins à propulsion nucléaire, espace, missiles complexes) et dans le secteur stratégique de l'aéronautique de combat (plates-formes, guerre électronique, propulsion). Elle sera néanmoins insuffisante dans les autres secteurs jugés moins stratégiques (véhicules blindés).

Par ailleurs, dans le cadre du plan de relance pour l'économie, plus de la moitié de l'enveloppe défense a été allouée aux programmes d'armement et à l'effort de recherche. Ces crédits ont permis de soutenir l'industrie française de défense dans son ensemble, qu'il s'agisse des grands groupes ou de PME. Pour l'effort de recherche, ces mesures ont permis d'améliorer le maintien de compétences critiques menacées au travers du maintien des emplois dans les bureaux d'études concernés.

Les difficultés d'accès aux financements ainsi que la sortie du capital de certains investisseurs fragilisent l'industrie de défense et plus particulièrement les PME, constituant ainsi des cibles pour les investisseurs étrangers. Ceci est d'autant plus vrai pour celles travaillant dans les secteurs de l'aéronautique civile ou de l'automobile, deux secteurs fortement touchés par la crise. Par ailleurs, dans un contexte de recapitalisation du secteur bancaire français, la vente de fonds d'investissement pourrait aussi constituer une cible pour les investissements étrangers.

Le ministère de la Défense assure un suivi attentif de la base industrielle et a, du fait de la conjoncture économique, renforcé sa vigilance, en particulier à l'égard des PME potentiellement plus fragiles. Si aucune défaillance n'a été constatée, plusieurs PME ont été fragilisées et nécessitent une attention particulière.

Au bilan, la commande publique conjuguée aux mesures prises dans le cadre du plan de relance de l'économie ont permis, jusqu'à présent, de préserver l'industrie de défense de la conjoncture économique. Néanmoins, dans le contexte de ralentissement de l'économie mondiale que nous connaissons actuellement, certains industriels travaillant au profit de la défense commencent à donner des signes de faiblesse qui pourraient induire des risques de défaillance de fournisseurs et mettre en péril certains de nos approvisionnements de défense.

CHAPITRE 3 LE PLAN DE RELANCE

Les 28 opérations en matière d'équipement des forces lancées en 2009 dans le cadre du plan de relance de l'économie ont été poursuivies en 2010, contribuant ainsi à soutenir le plan de charge de l'industrie. On notera en particulier l'acquisition du BPC Dixmude, de cinq hélicoptères EC725 Caracal, de douze équipements de désignation laser Damoclès, de quatre engins de débarquement amphibies, de 21 petits bâtiments de servitude ou d'instruction pour la marine nationale.

606 M€ de CP ont ainsi été mis à disposition du programme équipement des forces conformément à ce que prévoyait la LPM 2009-2014.

En 2010, de nombreuses livraisons liées aux opérations lancées dans le cadre du plan de relance ont été réalisées, permettant d'assurer des livraisons anticipées aux forces :

- quinze véhicules fortement protégés ;
- l'intégration d'une nouvelle capacité de liaisons de données tactiques compatible avec les moyens sol disponibles au sein des forces projetées pour l'avion Rafale et l'équipement de deux appareils ;
- 255 jumelles multifonctions ;
- un kit de blindage pour hélicoptère Cougar ;
- 1 080 roquettes pour hélicoptères Tigre ;
- 300 groupes électrogènes ;
- deux drones tactiques SDTI.

En matière d'études amont, les 70 M€ de crédits relance mis à disposition conformément aux hypothèses de la LPM 2009-2014 ont représenté près de 10 % des paiements de l'année 2010, continuant ainsi à consolider le plan de charge de nombreux bureaux d'études industriels et à accélérer la préparation des équipements de défense futurs.

CHAPITRE 4 LES ÉTUDES AMONT

L'année 2010 a été la seconde année de mise en œuvre des réorientations majeures des études amont sur les objectifs identifiés par le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* édité en juin 2008.

Conformément aux orientations de ce document, les travaux relatifs à la préparation de la relève de la force de dissuasion (SNLE, missiles balistiques et aéroportés) ont été initiés.

Ils s'accompagnent, pour les forces conventionnelles, d'un effort dans le domaine naval, en particulier la guerre des mines, pour préparer de futurs projets de coopération, et dans le domaine aéronautique, pour garantir le maintien des compétences critiques en France tout en favorisant la structuration à terme d'une industrie européenne.

Des études significatives sont menées dans le secteur des missiles classiques. La plupart de ces travaux sont l'objet d'accords de coopération franco-britannique conclus dans le cadre du traité de coopération en matière de défense et de sécurité signé le 2 novembre 2010.

Les crédits consacrés à l'innovation ont fortement augmenté. Les axes d'effort ont été, d'une part, le développement des synergies avec la recherche civile (au travers de nombreux travaux sur des sujets duaux conduits en partenariat avec les régions ou avec l'Agence nationale de la recherche) et, d'autre part, le soutien à l'innovation des PME avec le dispositif Régime d'appui pour l'innovation duale (Rapid).

Afin de soutenir les PME les plus innovantes, le dispositif Rapid a été mis en place en 2009 en partenariat avec la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS). Il est spécifiquement dédié au financement des projets de recherche industrielle ou de développement expérimental à fort potentiel technologique, présentant des applications à la fois sur les marchés militaire et civil. Ce dispositif est conçu pour être extrêmement réactif afin d'accorder, dans un délai de quatre mois entre le dépôt du dossier et le début des travaux, un financement aux projets sélectionnés. Rapid a prouvé sa réactivité et a rencontré un très vif succès dès son lancement, puisque ses objectifs (10 M€) ont été tenus au cours des quatre premiers mois d'exécution. À ce jour, 124 projets ont été sélectionnés sur plus de 200 dossiers déposés. En 2011, le dispositif a été ouvert aux entreprises intermédiaires de moins de 2 000 salariés et le budget, qui était de 30 M€ en 2010, a été porté à 40 M€.

Chargé de projet : CNE Irène Pucci
Chef du bureau des éditions : CF Michel Stoupak
Directeur artistique : Marie Saby-Maiorano
Graphistes : Christine Pirot, Thierry Véron, Serge Malivert
Secrétaire de rédaction : Isabelle Arnold
Iconographe : Christophe Deyres
Fabrication : Thierry Lepsch

Crédits photos :

couverture de gauche à droite : Alexandre Dumoutier/Sirpa Terre, DGA, Sirpa Air
4° de couverture de gauche à droite : Thierry Labataille, SM Peschel/Marine nationale, Ludovic Picard/Marine nationale,
CCH Alexandre Dumoutier/ Sirpa Terre, CCH Christophe Fiard/DICoD

IMPRESSION : BEDI SIPAP
Création DICoD octobre 2011